

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT:

Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME: Tél. 57971 Téléx: 610181 FAO I. Câbles Foodagri

F

ALINORM 85/23

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Seizième session

Genève, 1^{er}-12 juillet 1985

RAPPORT DU COMITE DU CODEX

SUR LES METHODES D'ANALYSE ET D'ECHANTILLONNAGE

Quatorzième session

Budapest

26-30 novembre 1984

Contient également le Rapport de la cinquième
réunion interinstitutions, Budapest, 22-23
novembre 1984.

TABLE DES MATIERES

	<u>Par.</u>	
INTRODUCTION	1-3	
- Adoption de l'ordre du jour	4	
- Nomination des rapporteurs	5	
- Questions intéressant le Comité	6	
 METHODES D'ANALYSE		
- Création d'un Groupe de travail d'experts pour la confirmation de méthodes d'analyse	9-27	
- Examen du caractère contraignant ou consultatif des méthodes d'analyse du Codex .	10-15	
- Examen des méthodes d'analyse du Codex	16-18	
- Liste informatisée des méthodes d'analyse du Codex	19-20, 60	
- Directives en matière d'informations nécessaires à la confirmation	22,59	
- Confirmation des méthodes d'analyse	23	
- Définition de la limite de détermination	24	
- Méthodes d'analyse du Codex - difficultés d'acceptation par les pays en développement	25-26	
 ECHANTILLONNAGE		
- Création d'un Groupe de travail sur l'échantillonnage	28-29	
- Caractère obligatoire ou consultatif des méthodes d'échantillonnage du Codex	30-38	
- Directives concernant les aspects administratifs de l'échantillonnage	39-41	
- Directives à l'usage des comités du Codex pour le choix des méthodes d'échantillonnage	43-44	
- Définition des termes utilisés pour l'échantillonnage	45-46	
- Confirmation des méthodes d'échantillonnage	47	
- Procédures d'échantillonnage pour les contaminants dans les normes du Codex	48-51	
- Plans d'échantillonnage de remplacement pour les blocs de poisson	52-54	
 RAPPORT DE LA REUNION INTERINSTITUTIONS		55
- Mandat de la réunion interinstitutions	56	
- Coopération internationale pour la mise au point et la validation des méthodes d'analyse	57-58	
- Homologation de laboratoire	61	
 TRAVAUX FUTURS		63-66
 DIVERS		
- Détermination de la teneur totale en fruit dans les produits à base de fruits ...	67	
 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION		68-69
 CLOTURE DE LA SESSION		70
 ANNEXE I - LISTE DES PARTICIPANTS		
ANNEXE II - RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS CHARGES DE LA CONFIRMATION DES METHODES D'ANALYSE		
- Appendice I - Recommandations concernant la liste des informations nécessaires pour l'évaluation des méthodes d'analyse communiquées pour confirmation au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage		
ANNEXE III - RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR L'ECHANTILLONNAGE		
- Appendice I - Groupe de travail intersession, Liste des participants		
ANNEXE IV - RECOMMANDATIONS DU CCMAS CONCERNANT L'ACCEPTATION PAR LES GOUVERNEMENTS DES DIVERS TYPES DE METHODES D'ANALYSE DU CODEX		
ANNEXE V - RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES PLANS D'ECHANTILLONNAGE DE REMPLACEMENT POUR LES BLOCS DE POISSON		
ANNEXE VI - RAPPORT DE LA CINQUIEME REUNION INTERINSTITUTIONS		

INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage a tenu sa quatorzième session à Budapest du 26 au 30 novembre 1984; à l'aimable invitation du Gouvernement hongrois. La session a été ouverte par le Dr K. Sütő, Président du Comité national hongrois du Codex et Vice-Président du Bureau hongrois de normalisation, qui a souhaité la bienvenue aux participants.
2. Le Dr Lásztity, Professeur à l'Université technique de Budapest, Département de la biochimie et de la technologie des aliments, a présidé les travaux du Comité.
3. Les délégués de 30 pays et des observateurs de 11 organisations internationales ont participé à la session. La liste des participants, y compris les fonctionnaires de la FAO, figure à l'Annexe I du présent rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire sans y apporter de modification.

NOMINATION DES RAPPORTEURS

5. Le Comité a désigné Mme E. Campbell (Etats-Unis) et M. R. Sawyer (Royaume-Uni) comme rapporteurs de la session. Le Comité a pris acte de la demande formulée par le Comité exécutif selon laquelle il convient que les rapports du Codex soient aussi concis que possible sans toutefois sacrifier les détails essentiels concernant les points importants (voir par. 45, ALINORM 83/4).

QUESTIONS INTERESSANT LE COMITE

6. Le Comité était saisi du document CX/MAS 84/2 sur les questions découlant des comités du Codex. Il a été convenu que seules quelques questions doivent être discutées par le Comité à ce point de l'ordre du jour car les autres problèmes transmis au Comité seront traités aux autres points de l'ordre du jour. Le Comité a été informé du travail concernant le poids net, effectué par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. Le Comité a discuté la question de savoir si le problème du poids net devait être considéré à cette session et a décidé que le problème serait brièvement discuté en rapport avec l'activité du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires. 1/
7. Le Comité a noté que les travaux du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires concernant l'élaboration de directives pour l'étiquetage nutritionnel peuvent aboutir, à l'avenir, à la confirmation par le Comité de méthodes d'analyse appropriées proposées par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires en vue de vérifier les déclarations figurant sur les étiquettes concernant la présence d'éléments nutritifs.
8. Le Comité a été aussi informé par le Secrétariat des questions découlant du travail du Comité de coordination pour l'Europe, du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités et sur les recommandations émanant d'une réunion tenue récemment à Madrid concernant la révision des normes Codex pour les olives de table. On a décidé de discuter ces problèmes à une prochaine session du Comité du Codex consacrée aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

METHODES D'ANALYSE

Création d'un Groupe de travail d'experts pour la confirmation de méthodes d'analyse

9. Sur proposition du Président du Comité, il a été convenu de créer un groupe de travail d'experts pour discuter les points 5.3, 5.4 et 5.5 de l'ordre du jour, c'est-à-dire de questions techniques devant être examinées par des représentants, au courant de l'application des méthodes généralement utilisées dans le contrôle des aliments. Le groupe de travail se compose d'experts venant des pays ou organismes internationaux suivants: Australie, Autriche, Canada, Chine, Cuba, Etats-Unis, Finlande, Hongrie, Inde, Mexique, Pays-Bas, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, URSS, CEE, ISO, NMKL, FIL, IFGMA, FIJU, UICPA et FAO.

1/ Note du Secrétariat: Le problème de l'échantillonnage pour le poids net n'a pas été abordé à la session.

EXAMEN DU CARACTERE CONTRAIGNANT OU CONSULTATIF DES METHODES D'ANALYSE DU CODEX

a) Méthodes de référence du Codex (Type II)

10. Le Comité a décidé de discuter ce point en plénière, sur la base des documents CX/MAS 84/3 et CX/MAS 84/3, Annexe I et des observations reçues des gouvernements. Quelques délégations ont exprimé leur préférence pour le caractère purement consultatif des méthodes de référence du Codex (Type II). Les partisans de ce point de vue ont indiqué que si les méthodes de référence Codex étaient obligatoires, c'est-à-dire sujettes à l'acceptation par les gouvernements, des problèmes surgiraient si les moyens d'analyse spécifiques nécessaires à l'utilisation d'une méthode donnée ne sont pas disponibles. Des problèmes similaires peuvent se poser partout où le contrôle des aliments est décentralisé, notamment là où les gouvernements n'ont pas compétence en matière de choix des méthodes utilisées par les laboratoires officiels de contrôle. D'autres délégations ont émis l'opinion que les méthodes de référence Codex ont pour but d'éviter ou de résoudre les litiges concernant les résultats d'analyses des aliments faisant l'objet du commerce international. Dans de tels cas, il est donc indispensable que l'application des méthodes de référence Codex soit rendue obligatoire.

11. Après une discussion approfondie, le Comité est convenu de recommander à la Commission que l'application des "méthodes de référence" soit obligatoire dans les litiges où les résultats d'analyse jouent un certain rôle, et que la non-acceptation d'une méthode de référence Codex citée dans une norme soit considérée comme une dérogation à l'acceptation de la norme Codex du produit en question. Le délégué de l'URSS a émis l'opinion que les "méthodes de référence" Codex devraient correspondre à des caractéristiques métrologiques internationalement reconnues.

b) Méthodes de remplacement Codex approuvées (Type III)

12. Le Comité est convenu que les "méthodes de remplacement approuvées" devraient être considérées comme méthodes ayant un statut consultatif. Elles ne sont pas destinées à être utilisées en cas de litige en lieu et place des "méthodes de référence du Codex".

c) Adoption de recommandations adressées à la Commission concernant le statut des méthodes du Codex

13. Le Comité a discuté le texte inclus à l'Annexe II du document ALINORM 83/23 et l'a adopté avec quelques amendements. Le texte amendé qui éclaircit les obligations qui incombent aux gouvernements lorsqu'ils acceptent des normes Codex contenant des méthodes d'analyse figure à l'Annexe IV de ce rapport. Le Secrétariat a été prié de soumettre le texte à la Commission en vue de son adoption et d'actions ultérieures.

14. Les délégations des Pays-Bas et des Etats-Unis d'Amérique étaient d'avis que les définitions utilisées pour les méthodes des types I et II, qui déclarent que ces méthodes sont également recommandées aux fins d'étalonnage, étaient non conformes aux recommandations adoptées par le Comité pour préciser l'acceptation par les gouvernements des méthodes d'analyse du Codex. Pour cette raison, elles recommandaient que la référence à l'étalonnage soit supprimée dans les définitions figurant dans le Manuel de Procédure de la Commission du Codex. Après en avoir débattu, le Comité a décidé de ne pas poursuivre les travaux relatifs aux définitions des méthodes des Types I et II.

15. Répondant à une question, le Secrétariat a exprimé l'opinion qu'il serait approprié d'inclure des méthodes provisoires dans les projets de norme aussi bien que dans les normes du Codex, pourvu que le statut de ces méthodes provisoires soit indiqué comme "non-approuvé" et non sujet à acceptation. Le Comité a accepté cette opinion.

Examen des méthodes d'analyse du Codex

16. Le Comité a été saisi des documents CX/MAS 84/4 Parties I et II préparés par l'Australie et le Secrétariat du Codex. La Partie I du document présentait l'état d'avancement de l'examen des méthodes d'analyse Codex par les comités, alors que la Partie II fournissait des exemples de plans de présentation éventuels pour les imprimés provenant du fichier de données informatisées contenant des informations sur toutes les méthodes du Codex adoptées ou en cours d'élaboration.

17. En ce qui concerne l'examen des méthodes d'analyse du Codex, le Comité a noté que le Comité du Codex pour les produits cacaotés et le chocolat ou son Secrétariat devrait envisager un examen futur des méthodes figurant dans les normes publiées. Il a noté que l'OICC envisageait une étude des méthodes d'analyse recommandées pour les produits cacaotés et le chocolat. Le Comité a été informé qu'à l'exception de certaines méthodes d'analyse pour le beurre de cacao, les méthodes d'analyse de l'OICC pour les produits cacaotés et le chocolat étaient estimées modernes.

18. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés dans l'examen, par les différents comités, des méthodes d'analyse et a aussi noté que de tels examens conduiraient à des travaux ultérieurs tant en ce qui concerne la confirmation des méthodes que l'amendement des normes du Codex.

19. Le Comité a été informé du travail fait par un consultant de la FAO et par le Département australien des industries primaires sur la liste des méthodes d'analyse du Codex établie par ordinateur. Le document préparé par l'Australie illustre les divers moyens de présenter l'information. L'opinion a été exprimée selon laquelle la liste informatisée devrait indiquer le type de chacune des méthodes d'analyse du Codex, classées selon le système adopté. La présentation en conformité avec le produit alimentaire à analyser a été considérée comme un procédé utile d'énumération des méthodes du Codex. Il a également été proposé que les deux modes de présentation indiquent où trouver exactement la méthode recherchée dans les publications qui se rapportent à la question.

20. En ce qui concerne l'indication du type des méthodes Codex (Type I, II ou III, ou même Type IV dans le cas des premières méthodes adoptées) dans l'étude mentionnée plus haut et réalisée par le consultant de la FAO, le Comité est convenu qu'il serait nécessaire d'indiquer de façon appropriée que les méthodes confirmées par le CCMAS sont d'un "type" particulier. Le Comité devrait procéder à l'examen des autres méthodes en vue de confirmer la méthode ou la classification proposée par le consultant. Cette procédure a été considérée comme essentielle eu égard au statut et au rôle spécifiques des méthodes du Codex en rapport avec la protection de la santé et faciliter le commerce international.

Rapport du Groupe de travail des experts en analyse

21. Le Comité était saisi des documents CX/MAS 84/5, CX/MAS 84/6 - Parties I, II et III, Document de séance No. 4 et CX/MAS 84/7 ainsi que du document de séance No. 1 - Rapport du Groupe de travail d'experts en analyse. Le Dr W. Horwitz, Président du Groupe de travail, a fait un compte rendu verbal sur les conclusions du Groupe de travail. Il a indiqué que le Groupe a examiné toutes les méthodes qui lui avaient été soumises, à l'exception de celles sur les sucres. Il a été noté que l'on continuait à recevoir des observations et que le Secrétariat du Royaume-Uni du Comité du Codex sur les sucres se proposait de rédiger un document révisé et de le soumettre aux gouvernements pour avoir leurs observations.

- Directives en matière d'informations nécessaires à la confirmation

22. Le Groupe de travail a proposé des amendements mineurs au texte et une modification de l'ordre de présentation du document CX/MAS 84/5. La question devait être encore discutée au point de l'ordre du jour concernant la réunion inter-institutions (voir par. 59 du présent rapport). Le Groupe de travail a émis l'avis qu'il incombait aux organisations internationales désirant que leurs méthodes d'analyse soient adoptées par le Codex, de recueillir toutes les informations nécessaires et de les mettre à la disposition du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Le Comité a approuvé les propositions du Groupe de travail.

- Confirmation des méthodes d'analyse

23. Le Comité a été informé que le Groupe a été gêné dans son travail par le manque d'informations appropriées nécessaires pour la confirmation et qu'il a dû travailler sous une pression considérable. Afin d'améliorer l'efficacité à l'avenir, il a été recommandé que l'on souligne davantage la nécessité de disposer d'une documentation complète sur les méthodes en accord avec les Directives et que cette question soit soumise à l'attention des comités de produits et des organisations internationales concernés par la mise au point et l'évaluation des méthodes. Le Comité a accepté la recommandation.

- Définition de la limite de détermination

24. Le Comité a été informé que le Groupe a confirmé sa préférence pour le concept de limite de détermination plutôt que celui de limite de détection. On a souligné que les méthodes proposées pour incorporer les limites dans les normes devraient permettre de déterminer avec certitude les paramètres concernant au moins le niveau spécifié. Le Comité a approuvé cette proposition. Il a été également convenu de solliciter des observations sur les incidences en matière de réglementation et sur la définition de la "limite de détermination". La délégation des Etats-Unis d'Amérique est convenue d'aider le Secrétariat à rédiger un document destiné à recueillir les observations des gouvernements.

25. La délégation de l'Inde a déclaré que certaines méthodes d'analyse du Codex seraient difficiles à adopter et à appliquer dans les pays en développement. Il a été souligné que cette question avait été soulevée aux réunions précédentes du Comité et que la sélection des méthodes du Codex appropriées était dictée par les dispositions prévues dans les normes du Codex et que toutes les difficultés auxquelles les pays en développement doivent faire face devraient être résolues en augmentant les capacités analytiques de ces pays plutôt qu'en prévoyant des dérogations quant au choix des méthodes du Codex.

26. Le Comité a recommandé que la nécessité de renforcer les capacités analytiques des pays en développement soit portée à l'attention des autorités compétentes de la FAO et de l'OMS ainsi que de la Commission du Codex Alimentarius.

Création d'un Groupe de travail ad hoc d'experts en analyse

27. Le Comité a remercié le Président et les membres du Groupe de travail (voir Annexe II) et a décidé que le Groupe de travail devrait être reconduit pour poursuivre sa tâche au cours de la période dépassant la présente session de la suivante.

ECHANTILLONNAGE

Création d'un Groupe de travail sur l'échantillonnage

28. Le Comité a décidé d'établir un Groupe de travail pour traiter certaines questions techniques relatives à l'échantillonnage (définition des termes, confirmation des dispositions relatives à l'échantillonnage dans les normes Codex et échantillonnage pour les contaminants). D'autres questions d'ordre général ont été discutées en session plénière. Les délégations des pays et organisations internationales suivants ont participé au Groupe de travail: Canada, Cuba, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Hongrie, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse, CEE, FIL, ISO, IFGMA et FAO.

29. Il a également été décidé de constituer un petit groupe de travail comprenant le Canada, la Norvège et les Etats-Unis d'Amérique pour débattre l'échantillonnage des blocs de poisson (document CX/MAS 84/11).

Caractère obligatoire ou consultatif des méthodes d'échantillonnage du Codex

30. Le Comité s'est penché sur un document préparé par le Secrétariat (CX/MAS 84/13) sur la question de savoir si les méthodes d'échantillonnage du Codex doivent revêtir un caractère obligatoire ou consultatif, c'est-à-dire subordonnées à l'acceptation et à l'exécution par les gouvernements. Le Comité a aussi examiné un document préparé par le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique contenant des directives pour l'application des Principes généraux régissant l'établissement ou le choix des méthodes d'échantillonnage du Codex (Directives) et des documents CX/MAS 84/8 et document de séance No. 5.

31. Il a été convenu que ces documents devaient être discutés ensemble. La délégation du Royaume-Uni a présenté les Directives et a souligné qu'elles étaient destinées aux comités de produits du Codex chargés du choix des méthodes d'échantillonnage appropriées. Les directives pourraient également aider ces comités dans l'interprétation de la conformité des produits alimentaires, faisant l'objet d'un commerce avec les normes du Codex. Selon l'opinion de la délégation du Royaume-Uni, les méthodes d'échantillonnage font partie intégrante des normes du Codex de la même façon que les méthodes du Codex du Type I et doivent être soumises aux gouvernements pour acceptation.

32. Le Président du Comité a estimé qu'il convenait de préciser les points suivants en rapport avec l'objet et le statut des méthodes d'échantillonnage du Codex:

- a) Le Codex doit-il mettre au point des méthodes d'échantillonnage pratiques utilisables dans le contrôle alimentaire normal ou bien doit-il élaborer des méthodes d'échantillonnage complètes susceptibles d'être utilisées en cas de litige ?
- b) Les méthodes d'échantillonnage du Codex doivent-elles revêtir un caractère obligatoire ou consultatif ?
- c) Les critères à retenir pour l'acceptation des lots peuvent-ils être dissociés des prescriptions concernant la taille de l'échantillon quant à leur caractère obligatoire ou consultatif ?
- d) Est-il nécessaire d'avoir recours aux services d'un consultant de la FAO pour examiner les différentes questions ayant trait à l'échantillonnage ?

33. Le Comité a discuté la question de savoir si les méthodes d'échantillonnage du Codex devaient être obligatoires ou consultatives. Certaines délégations étaient d'accord avec le Royaume-Uni pour que les méthodes d'échantillonnage du Codex soient obligatoires. Les raisons invoquées à cet égard étaient que l'harmonisation des méthodes d'échantillonnage étaient susceptibles de prévenir les litiges et par là même de faciliter les échanges des produits alimentaires dans le commerce international. De plus, certains critères en rapport avec la santé et d'autres critères figurant aux normes du Codex exigeraient que des méthodes d'échantillonnage courantes soient utilisées pour les définir et qu'elles soient nécessairement obligatoires. Pour d'autres délégations, les méthodes d'échantillonnage du Codex ne devraient être obligatoires qu'en cas de litige.

34. Un certain nombre de délégations ont estimé que les méthodes d'échantillonnage du Codex ne devaient être que consultatives, pour la raison principale que les plans d'échantillonnage actuellement à l'examen exigeraient de grandes tailles d'échantillons et l'échantillonnage destructif représenterait une perte d'aliments et un fardeau économique pour les gouvernements lors de l'inspection des expéditions de produits alimentaires.

35. L'opinion a été exprimée que les méthodes d'échantillonnage du Codex ou les directives pour l'échantillonnage devraient tenir compte de l'analyse des dangers par le système des points de contrôle critiques de l'OMS (HACCP), afin de rationaliser l'échantillonnage quant aux critères concernant la protection de la santé. Le système de l'OMS vise à réduire la destruction des produits alimentaires et les coûts de l'échantillonnage et de l'analyse. Un autre avantage du système de l'OMS est qu'il prévient les situations pouvant représenter des risques pour la santé des consommateurs. Il convient d'identifier les points de contrôle critiques pour le prélèvement des échantillons dans les documents appropriés du Codex relatifs à l'échantillonnage.

36. Le Comité a eu une discussion préliminaire sur le document CX/MAS 84/8. On a noté qu'au paragraphe 3 du document, on avait fait une distinction entre les critères de composition normalement distribués et les critères non normalement distribués. Par contre les Principes généraux adoptés par le Comité pour le choix des méthodes d'échantillonnage du Codex n'établit aucune distinction à cet égard. On a indiqué que le document CX/MAS 84/8 faisait cette distinction en raison des critères de composition non normalement distribués qui ne sont pas à visée sanitaire.

37. Le Comité est convenu que les deux paragraphes ayant trait aux critères de composition soient réunis sous la même rubrique pour aligner le document CX/MAS 84/8 sur les principes généraux du Codex relatifs aux méthodes d'échantillonnage. A la suite de quelques remarques d'ordre rédactionnel, le Comité a décidé de transmettre le document CX/MAS 84/8 au Groupe de travail sur l'échantillonnage pour plus ample examen. On a reconnu l'importance des directives telles que celles contenues dans le document CX/MAS 84/8, en raison des indications utiles qu'elles fournissent aux comités de produits Codex. On a aussi souligné qu'outre l'utilité de ces directives pour les comités de produits Codex, les directives du document concernant l'échantillonnage présentaient un intérêt immédiat pour tous ceux qui s'occupent de l'échantillonnage des aliments lorsqu'il s'agit de vérifier la conformité avec les normes Codex. Il serait utile, pour cette raison, d'élargir le document en y incluant des sujets importants ayant trait à l'échantillonnage.

38. Le Comité est convenu que le Codex devrait, en principe, élaborer des méthodes d'échantillonnage utilisables dans la pratique courante du contrôle des aliments. Toutefois, dans certains cas (par exemple, vérification de la conformité avec les dispositions en rapport avec la santé, contenu net, etc.), il faudra élaborer des méthodes d'échantillonnage du Codex à caractère obligatoire, en l'occurrence des méthodes d'échantillonnage subordonnées à l'acceptation par les gouvernements. On est également convenu que le statut obligatoire ou consultatif des méthodes d'échantillonnage Codex demandait des discussions ultérieures à la lumière des circonstances spéciales présentes et compte tenu des diverses méthodes d'échantillonnage. En outre, il convient de réexaminer le problème de savoir si certaines parties des méthodes d'échantillonnage Codex (par exemple, les critères d'acceptation des lots) peuvent être considérées comme obligatoires ou non.

Directives concernant les aspects administratifs de l'échantillonnage

39. Le Secrétariat a présenté au Comité un rapport verbal concernant le problème de l'élaboration éventuelle de directives relatives aux divers aspects de l'échantillonnage. Sur la base du document ISO/DIS 7002, le Secrétariat a indiqué les divers aspects sur lesquels un accord international serait utile ou pouvant être au moins inclus dans les directives du Codex, par exemple, la méthode de traitement des échantillons prélevés, les points d'échantillonnage, les rééchantillonnages au cas où les résultats d'analyse font l'objet d'un litige, la vérification de la conformité des livraisons comprenant plusieurs lots ou parties d'un lot, etc.

40. Le représentant de l'Australie a souligné l'importance qu'il y avait à élaborer de telles directives et a cité d'autres aspects pouvant être abordés, par exemple, directives pour la notification des résultats, la préparation des échantillons, la disponibilité des échantillons aux fins de contrôle douanier, l'étiquetage et le plombage des échantillons, la documentation nécessaire à l'échantillonnage, etc.

41. Le Comité a reconnu l'utilité de l'élaboration de telles directives et a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité de mettre au point un document approprié pour la prochaine session du Comité. La délégation australienne s'est montrée prête à apporter son concours à la mise au point des directives Codex.

Rapport du Groupe de travail sur l'échantillonnage

42. Le Président du Groupe de travail sur l'échantillonnage, le Dr R. Wood, Royaume-Uni, a présenté au Comité un rapport verbal sur les conclusions auxquelles le Groupe est arrivé. Le rapport du Groupe de travail est joint à l'Annexe III du présent rapport.

Directives à l'usage des comités du Codex pour le choix des méthodes d'échantillonnage

43. Le Comité a noté que le Groupe avait apporté des amendements aux directives et avait recommandé une procédure à suivre pour l'élaboration future de ces directives. Le Comité a adopté les directives modifiées et a fait siennes les conclusions du Groupe de travail quant à la procédure à suivre (voir par. 6, Annexe III du présent rapport). Le Comité est convenu que les directives ne devaient pas nécessairement suivre la "Procédure par étape du Codex", puisqu'actuellement les directives sont données dans un document interne du Codex. Toutefois, si le Comité, à une date ultérieure, décidait d'élaborer des directives d'échantillonnage, conçues pour une application plus large, un tel document devra se conformer à la procédure par étape du Codex.

44. La délégation de la Suisse a exprimé le vœu que la remarque suivante soit enregistrée: les critères d'acceptation à la page 10(B) (voir CX/MAS 84/8) sont par trop défavorables au producteur. Le Président du Groupe de travail s'est montré disposé à examiner ce point. Il a été aussi convenu que les directives incorporent le document de séance No. 5 et d'autres informations fournies par le Président du Groupe de travail, et que les diverses références aux normes internationales soient vérifiées et modifiées (voir aussi le paragraphe 31 du présent rapport).

- Définition des termes utilisés pour l'échantillonnage

45. Le Comité a noté la décision du Groupe de travail de reprendre les définitions de l'ISO contenues dans le document de travail CX/MAS 84/9 et de s'en servir pour le document CX/MAS 84/8, en y apportant quelques changements. Les changements proposés seront transmis au Secrétariat de l'ISO. Le Comité a accepté les conclusions du Groupe de travail, notant que les définitions de l'ISO avaient été proposées non seulement aux pays membres de l'ISO, mais aussi aux services centraux de liaison avec le Codex aux fins d'observations (voir également par. 59 du présent rapport).

46. La délégation australienne a insisté pour dire que le Codex ne devait pas s'atteler à la tâche visant à établir de nouvelles définitions pour l'échantillonnage et qu'il était préférable que l'ISO améliore les définitions en fonction des observations reçues. Le représentant de l'ISO a déclaré que toutes les observations reçues seraient prises en considération avant que les définitions ne soient arrêtées définitivement (voir Annexe III),

Confirmation des méthodes d'échantillonnage

47. Le Comité a noté que le Groupe de travail n'avait pas été en mesure de confirmer les dispositions relatives à l'échantillonnage figurant dans les normes de produits Codex, certaines questions n'ayant pas encore été résolues (voir Annexe III, par. 8 et 10). On est convenu que le Groupe de travail intersession sur l'échantillonnage examinera à nouveau la question de la confirmation des méthodes d'échantillonnage du Codex.

Procédures d'échantillonnage pour les contaminants dans les normes du Codex

48. Le Comité a été informé que le Groupe de travail sur l'échantillonnage avait pris note du document CX/MAS 84/12 et n'avait pas formulé de conclusions sur l'approche à suivre en matière d'échantillonnage destiné à vérifier la conformité avec les dispositions relatives aux contaminants. On a remarqué qu'il existait différents types de contaminants nécessitant diverses méthodes d'échantillonnage et des critères variés d'acceptation de lots. Pour cette raison, il serait difficile de faire des recommandations générales sur l'approche à adopter en matière d'échantillonnage.

49. La délégation chinoise, lors de sa discussion du document CX/MAS 84/12, traitant des méthodes d'échantillonnage pour les contaminants, a estimé que, d'une manière générale, le point II.C (un seul échantillon composé analysé) constituait une approche plus pratique. Si cependant la taille de l'envoi pour un certain nombre de produits est trop importante, on pourra utiliser le point II.B (échantillons composés multiples analysés) pour diviser le lot en lots plus petits, aux fins d'échantillonnage.

50. Le Comité a demandé au Groupe de travail intersession d'examiner ces questions à partir des observations reçues et de transmettre ensuite ses vues au Comité du Codex sur les additifs alimentaires.

51. Le Comité a adopté le rapport du Groupe de travail (figurant à l'Annexe II de ce rapport) et a décidé de constituer un nouveau groupe de travail intersession sur l'échantillonnage, composé du Docteur R. Wood comme coordinateur et des membres mentionnés à l'Appendice I de l'Annexe III. Le Comité a exprimé sa reconnaissance aux membres du Groupe de travail et à son Président pour le travail effectué. Il a également été convenu qu'il serait souhaitable que la FAO engage un consultant pour réviser les travaux du Codex sur l'échantillonnage.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES PLANS D'ECHANTILLONNAGE DE REMPLACEMENT POUR LES BLOCS DE POISSON

52. Le Comité a reçu un rapport verbal du président du Groupe de travail, le Docteur A.P. Rainosek (Etats-Unis d'Amérique), concernant les conclusions du Groupe. Tout en notant l'importance économique de ce produit, il a été convenu qu'il fallait s'évertuer à mettre au point des méthodes d'échantillonnage internationalement acceptables.

53. Le Comité a adopté le rapport du Groupe de travail et a demandé au Secrétariat de soumettre, pour examen, les recommandations du Groupe directement au Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP) au cas où ce comité se réunirait avant le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Le Comité examinera les conclusions du Groupe de travail à la prochaine session ainsi que celles du CCFFP, si ces dernières sont disponibles. Le rapport du Groupe de travail figure à l'Annexe V du présent rapport.

54. Le Comité a remercié les membres et le président du Groupe de travail et leur a demandé de poursuivre leurs travaux entre les sessions du Comité.

RAPPORT DE LA REUNION INTERINSTITUTIONS

55. Le représentant de l'ISO a déclaré que la réunion interinstitutions s'est tenue à Budapest, les 22 et 23 novembre 1984. Les représentants de huit organisations internationales y ont participé. Le rapport complet dont est saisi le Comité est présenté sous la cote: Document de séance No. 3 (voir Annexe VI du présent rapport).

- Mandat de la réunion interinstitutions

56. Le représentant de l'ISO a signalé que la réunion interinstitutions avait adopté le mandat, décidé qui serait membre à titre permanent et convenu en outre que son secrétariat serait confié au Secrétariat central de l'ISO.

- Coopération internationale pour la mise au point et la validation des méthodes d'analyse

57. La réunion a discuté les modalités de la coopération internationale dans le domaine de la normalisation des méthodes d'analyse et d'échantillonnage comme le stipule le Codex. Les principaux sujets abordés ont été a) la validation des méthodes d'analyse; b) la coopération pratique pour les essais interlaboratoires; la certification et les essais en rapport avec l'homologation de laboratoires. Des rapports ont également été établis par différentes organisations internationales sur les progrès réalisés dans l'élaboration et la normalisation des méthodes d'analyse.

58. Lors de la discussion du rapport, la délégation des Etats-Unis d'Amérique a fait savoir qu'une réunion consacrée à l'harmonisation des études interlaboratoires s'était tenue récemment. Il ressort de cette réunion que l'approche générale en matière d'études interlaboratoires était pratiquement harmonisée à l'exception de l'examen des valeurs aberrantes. L'IUPAC a été prié d'harmoniser les définitions, le vocabulaire et les symboles utilisés dans les essais interlaboratoires. A cet égard, le Comité a noté que la Réunion interinstitutions avait mis sur pied un Groupe de travail se composant de membres de l'UICPA, de l'ISO, de l'AOAC (qui met un secrétariat à disposition) et du Codex, en vue de mettre au point un document sur la nomenclature, les termes et définitions relatifs aux méthodes d'analyse et

d'échantillonnage du Codex, document s'inspirant du "Vocabulaire de l'ISO, utilisé dans les méthodes d'analyse et d'échantillonnage" et du document de l'UICPA correspondant. Le Groupe de travail est conscient du travail parallèle fait à l'ISO et de la nécessité de rationaliser la terminologie existante. Le Docteur Horwitz de la délégation des Etats-Unis d'Amérique est d'avis que le Codex avait donné l'élan aux discussions sur les essais interlaboratoires entrepris par les organisations internationales concernées et c'est pourquoi la Réunion consacrée à l'harmonisation des études interlaboratoires avait offert au CCMAS d'être membre du Groupe de travail permanent sur les études interlaboratoires.

- Liste des informations nécessaires pour la confirmation des méthodes d'analyse du Codex

59. Lors de débats ultérieurs, le Comité est convenu que l'établissement d'une liste de contrôle sur les informations nécessaires à la validation des méthodes représente un progrès considérable (voir Appendice I à l'Annexe II de ce rapport). A cet égard, l'attention des organisations internationales est appelée sur la nécessité d'utiliser cette liste pour l'évaluation des méthodes d'analyse avant leur incorporation dans les normes Codex. On a aussi reconnu la nécessité d'attirer l'attention sur les méthodes figurant dans les normes déjà existantes et qu'il conviendrait d'élaborer un mécanisme de révision, et que, dans ces conditions, il serait souhaitable que le Codex participe à l'activité du Groupe de travail proposé sur les études interlaboratoires (voir par. 23 et 58 du présent rapport).

- Informatisation des méthodes d'analyse du Codex

60. Le Comité a noté que la liste informatisée des méthodes d'analyse dans les normes et les projets de normes du Codex comprendra aussi une liste des critères établie par ordinateur pour l'établissement de laquelle des méthodes devront être mises au point ou sélectionnées.

- Homologation de laboratoire

61. La délégation de l'Australie a fait remarquer qu'il existait une demande croissante en matière d'homologation de laboratoire et que, par conséquent, l'importance d'un accord international sur les critères d'homologation ira grandissante.

- Conclusions

62. Le Comité a pris note du rapport de la réunion interinstitutions et a fait siennes les conclusions formulées dans le rapport (voir Annexe VI du présent rapport).

TRAVAUX FUTURS

63. Le Comité a souligné que la confirmation des méthodes d'analyse figurant dans les normes de produits du Codex constituait une activité permanente. La procédure de révision (voir par. 17-19 du présent rapport) fruit d'une recommandation de ce Comité et réalisée en ce moment même par les comités pour les produits, s'avère importante et l'on espère que d'autres révisions effectuées par les comités de produits seront disponibles aux fins de confirmation. Le Comité prévoit un surcroît de travail, en raison de cette activité, aux sessions prochaines et il appartient au Codex de prévoir des moyens supplémentaires permettant de répondre à cette demande.

64. Le Comité a estimé que des progrès sensibles avaient été faits dans le domaine de l'échantillonnage et qu'il convenait de prêter l'attention voulue à l'élaboration des "Directives générales en matière d'échantillonnage".

65. Le Comité a noté que la réunion interinstitutions continuera à se tenir en même temps que les sessions futures du Comité et a exprimé le souhait de voir les organisations internationales participer davantage aux sessions futures du Comité. La coopération avec la réunion interinstitutions fera en outre l'objet de travaux futurs pour le Comité.

66. Le délégué australien a souhaité que les participants de la session fassent en temps utile leurs commentaires sur le document CX/MAS 84/4-Add.1, traitant de l'exposé des listes de méthodes d'analyse Codex, établies par ordinateur (voir par. 61 du présent rapport), afin que les travaux puissent être menés à terme (voir également par. 20 et 21 du présent rapport).

DIVERS

67. La délégation de l'Inde a attiré l'attention du Comité sur le besoin urgent d'élaborer une méthode utilisable en cas de litige, permettant de déterminer la teneur totale en fruit dans les produits à base de fruit. La délégation estime pour sa part que l'absence d'une telle méthode représente une entrave au commerce.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

68. Le Comité a été informé que la prochaine session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage se tiendra à Budapest durant le premier semestre de l'année 1986. La date exacte de la session sera fixée par la 16^e session de la Commission du Codex Alimentarius qui se tiendra à Genève du 1er au 12 juillet 1985.

69. Le Comité a estimé que certaines modifications d'ordre structurel se révéleraient nécessaires à la prochaine session pour pouvoir faire face au surcroît de travail prévisible.

CLOTURE DE LA SESSION

70. Le Comité et le Secrétariat ont exprimé leur reconnaissance au Professeur W. Krönert de la République fédérale d'Allemagne pour sa contribution importante aux travaux du Comité depuis de nombreuses années. Le Professeur Krönert, associé aux travaux du CCMAS dès sa première session, a fait connaître sa satisfaction d'avoir participé aux travaux du Comité.

- - - - -

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

Chairman of the Session
Président de la Session
Presidente de la Reunión

Dr. R. LASZTITY
Professor
Technical University
Dept. of Biochemistry and Food
Technology
Muegyetem rkp. 3
H-1111 Budapest,
Hungary

AUSTRALIA
AUSTRALIE

R.C. NORRIS
Australian Government Analyst
Department of Science and Technology
P.O. Box 65
Belconnen A.C.T. 2616

AUSTRIA
AUTRICHE

Dr. H. WOIDICH
Professor
Lebensmittelversuchsanstalt
Blaasstr. 29
A-1190 Wien

BRAZIL
BRESIL
BRASIL

C.E. PAES de CARVALHO
Counselor
Brazilian Embassy
Somlói ut 3
Budapest

CAMEROON
CAMEROUN
CAMERUN

J.A. NGALANI
Chargé de Recherche
Mesres
B.P. 1457
Yaoundé

CANADA

Dr. W.P. COCHRANE
Director, Laboratory Services
Division
Food Inspection Directorate
Agriculture Canada
Carlino Av.,
Ottawa
Canada K1A 0C5

J.F. LAWRENCE
Head,
Food Additives and Contaminants
Section
Food Research Division
Health Protection Branch
Ottawa, Ontario
Canada K1A 0L2

CHINA
CHINE

ZHANG JING
Deputy Director
8, Bao Shi Road,
Hangzhou
(or Zhejiang Import and Export
Commodity Inspection Bureau,
Hangzhou)

GUO RUI HUA
Livestock Specialist
Division of Standardization
Bureau of the Science and Technology
Ministry of Agriculture
Animal Husbandry and Fishery
Beijing, He ping Li

HU ZHENGZHI
Senior Engineer
Scientific Research Institute of Food
and Fermentation Industry
San Li Tun
Beijing 484542

LIU YANG RUI
Engineer
Guangdong Import and Export
Commodity Inspection Bureau of
the People's Republic of China
370, Huanshi Road,
Guangzhou, 76498

PAN KUN-YONG
Engineer
Wuhan Import and Export Commodities
Inspection Technology Institute
3, Wansongyuan Road,
Han Kou

ZHANG FU-CHANG
Engineer
Tianjin Import and Export Commodities
Inspection Bureau of the People's
Republic of China
6, Pu Kou Dao, Hexi District,
Tianjin

CUBA

A. MARRERO
Comité Estatal de Normalización
Egido 610, c/Gloria y Apocada
Habana 1

CUBA (cont.)

J. CORDERO
Ministerio del Azúcar
23 No. 171 Ramra Plaza
Habana

Ms. L. SALGADO TERRY
Ministerio del Comercio Exterior
23 y P.
Habana

E. SOTOLONGO
Ministerio de la Agricultura
Calle 14 No. 515, Habana

S. VERGARA
Comité Estatal de Normalización
Egido 610 c/Gloria y Apodaca
Habana 1

CZECHOSLOVAKIA
TSCHECOSLOVAQUIE
CHECOSLOVAQUIA

J. BARVIR
Eng. Chem.
State Inspection of Agricultural and
Food Industry Products
J. Plachty 16,
151 18 Praha 5 - Smichov

J. KALAS
Chemist
State Inspection of Agricultural and
Food Industry Products
Podjavorinskej 4,
89101 Bratislava

J. LACINY
Chemist
State Inspection of Agricultural and
Food Industry Products
J. Plachty 16,
151 18 Praha 5 - Smichov

EGYPT
EGYPTE
EGIPTO

SHAMS ABOU-GHAZI
Director
Administration of Sanitary Chemistry
Central Health Laboratories
19, El Sheik Rihan Street
Cairo

FINLAND
FINLANDE
FINLANDIA

Ms. P.L. PENTTILA
Chief Inspector
National Board of Trade and Consumer
Interests
Haapaniemenkafu 48
SF 00530 Helsinki 53

FINLAND (cont.)

J. HIRN
National Veterinary Institute
P.O. Box 368
00101 Helsinki

Ms. H. WALLIN
Research Scientist
Technical Research Centre of
Finland
Food Research Laboratory
SF-02150 ESPOO

FRANCE
FRANCIA

Ms. Y. CASTANG
Inspecteur Général des Laboratoires
Secrétariat d'Etat à la Consommation
13, Rue St. Georges
Paris 9ème

Ms. C. SOULES
Directeur Central des Laboratoires
Secrétariat d'Etat à la Consommation
13, Rue St. Georges,
Paris 9ème

GERMANY, Ref. Rep. of
ALLEMAGNE, Rép. féd.
ALEMANIA, Rep. fed.

W. KRÖNERT
Professor
Head of Food Chemistry Division
Bundesgesundheitsamt
Postbox
D-1000 Berlin 33

J. RUESSING
Bundesministerium für Wirtschaft
c/o Landeseichdirektion NRW
73/77 Spichernstrasse
D-5000 Köln 1

Dr. SANITZ
Wiss. Oberrat
Bundesgesundheitsamt
D-1000 Berlin 33

GREECE
GRECE
GRECIA

N. KYRIAKIDIS
State Chemical Labs.
An Tsocha Ig. Ambelokipi
Athens

HUNGARY
HONGRIE
HUNGRIA

Dr. K. LINDNER
Professor
College of Commerce and Catering
Alkotmány u. 9-11
H-1054 Budapest

HUNGARY (cont.)

Dr. E. ALMÁSI
Professor
University of Horticulture
Ménesi ut 43-45
1118 Budapest

F. BÉKÉS
Technological University of
Budapest
Müegyetem rkp. 1-3
H-1111 Budapest

K. BEZSILLA
Senior Technical Officer
Hungarian Office for Standardization
Üllői ut 25
1091 Budapest

Ms. I. BOROS
Chemist
ÁÉK
Mester u. 81
1095 Budapest

B. BORSZÉKI
Senior Technical Officer
Hungarian Office for Standardization
Üllői ul 25
1091 Budapest

I. DRASKOVICS
Chief Ing.
Centre of Veterinary and Food
Control
PF 3
1453 Budapest

Dr. I. FÁBRI
Scientific Adviser
Centre of Veterinary and Food
Control
PF 3
1453 Budapest

Dr. L. GYÖRFI
Head of Department
Plant Protection and Agrochemistry
Centre
P.O. Box 127
Budapest

Dr. F. KULCSÁR
Head of Department
Centr. Inst. of Food Quality Control
Mester u. 81
1095 Budapest

Dr. P. MOLNÁR
Deputy Director General
Central Institute of Food Quality
Control
Mester u. 81
1095 Budapest

Dr. V. NAGEL
Main Engineer
ÁÉK
Mester u. 81
1095 Budapest

HUNGARY (cont.)

I. OLÁH
Head of Department
Hungarian Office for Standardization
Üllői ut 25
1091 Budapest

P. SZABÓ
Senior Officer of Standardization
Joint Company for The Canning
Industry
Gubacsi ut 19
1097 Budapest

Dr. Ms. V. TABAJDI
Chem. Eng.
Veterinary Food Control Institute
Mester u. 81
1095 Budapest

Dr. D. TÖRLEY
Professor
Technical University
Department of Biochemistry and Food
Technology
Müegyetem rkp. 3
1111 Budapest

Ms. M. UZONYI
Head of Laboratory
State Control Station for Dairy
Products
Bartók Bela ut 102
1113 Budapest

INDIA
INDE

P.K. DHINGRA
Director
Central Food Laboratory, Ghaziabad
and
Assistant Director General (PFA)
Directorate General of Health
Services, Nirman Bhawan
New Delhi 110001

O.P. KAPUR
Head
Analytical Quality Control Laboratory
at Central Food Technological
Research Institute
Mysore 570013

ISLAMIC REP. OF IRAN
REP. ISLAMIQUE D'IRAN
REP. ISLAMICA DEL IRAN

Ms. FALEH EMAMI SAID
• Food and Drug Control Laboratory
Imam Khomeyni Ave. No. 31
Teheran

Ms. SIMIN HAFEZOSSEHI
Food and Drug Control Laboratory
Imam Khomayni Ave No. 31
Teheran

ISLAMIC REP. OF IRAN

TUTUNCHI-AFCHAR
Iran/Urmia
Ettare Standard
Teheran

PARWISIAN-MAHMOOD
Iran/Standard
Karj. B.
Teheran

IRELAND
IRLANDE
IRLANDA

T. O'TOOLE
Food Scientist
Department of Agriculture
Kildare Street
Dublin 2

JAPAN
JAPON

FUJITA
Director
Institute of Agricultural Products
Standardization and Inspection
4-7 Konan-4-Chome
Minatoku Tokyo

KOREA, Dem. People's Rep. of
COREE, Rép. dém. pop. de
COREA, Rep. dem. pop. de

PAK DU NAM
Vice Head
Food Institute
Pyongyang
D.P.R.K.

CHOE HYE GANG
Head of Laboratory
Food Institute
Pyongyang, D.P.K.R.

KAM CHAN BONG
Food Institute
Pyongyang, D.P.K.R.

MEXICO
MEXIQUE

Ms. J. GOMEZ FARIAS L.
Subdirector of Normalization and
Consultory
Secretaría de Salubridad y
Asistencia
Reforma y Lieja
México D.F.

E. SHOR
Secretaría de Salubridad y
Asistencia
Reforma y Lieja
México D.F.

NETHERLANDS
PAYS-BAS
PAISES BAJOS

W.J. DE KOE
Public Health Office
Dr. Reyersstraat 10-12
Leidschendam

W.G. DE RUIG
State Institute for Quality Control
of Agricultural Products
P.O. Box 230
6700 AE Wageningen

P.W. HENDRIKSE
Unilever Research Laboratory
P.O. Box 114
3130 AC Vlaardingen

H.A.M.G. VAESSEN
Rijks Instituut voor Volksgezondheid
en Milieuhygiene
P.O. Box 1
3720 BA Bilthoven

NORWAY
NORVEGE
NORVEGIA

O.R. BRAEKKAN
Professor
Institute of Nutrition
Directorate of Fisheries
ars Hellesq, 26
5000 Bergen

A.O. HOUGEN
Norwegian Food Research Institute
P.O. Box 50
N 1432 AS-NLH

Ms. R. STABEL
Section leader
Norwegian Codex Alimentarius Committee
P.O. Box 8139 Dep.
0033 Oslo 1

A. VIDNES
Head of Laboratory
SKVK
P.O. Box 6399
Etterstad
0604 Oslo 6

POLAND
POLOGNE
POLONIA

P. WAIDA
Chief
Ministry of Foreign Trade
Quality Inspection Office Laboratory
ul Czotgistow 8/12
Gdynia

S. TYSZKIEWICZ
Professor
Institute for Meat and Fat Industry
Rakowiecke 36
Warsaw

SPAIN
ESPAGNE
ESPAÑA

L. MIRO-GRANADA
Subdirector General de
Laboratorios Agrarios
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Paseo Infanta Isabel, 1
28014 Madrid

Ms. R. SANCHIDRIAN
Subdirectora General de Control
y Análisis de la Calidad
Ministerio de Sanidad y Consumo
A.vda Cantabria s/n
Barrio Bareco - Barajas
42048 Madrid

J.M. VALLEJO
Jefe
Servicio de Inspección de la Calidad
Ministerio de Agricultura, Pesca y
Alimentación
Subdirección Defensa Contra Fraudes
Paseo Infanta Isabel, 1
28014 Madrid

SWEDEN
SUEDE
SUECIA

Dr. G. FUCHS
Ass. Prof.
National Food Administration
P.O. Box 622
S-75126 Uppsala

L. CARLSSON
Ass. Prof.
National Testing Institute
P.O. Box 857
50115 Boras

C.E. DANIELSON
Professor
KF
Stadgården 6
Stockholm

SWITZERLAND
SUISSE
SUIZA

P. ROSSIER
Head
Codex Alimentarius Section
Federal Office of Public Health
Haslerstrasse 16
CH 3008 Berne

Dr. R. GERBER
Section Head
Federal Office of Public Health
P.O. Box 2644
Haslerstrasse 16
CH 3008 Berne

SWITZERLAND (cont.)

P. VENETZ
Ingénieur chimiste
NESTEC SA
CH 1814 La Tour de Peilz

J.M. VIRIEUX
Adjoint Scientifique
Office fédéral de métrologie
3084 Wabern

THAILAND
THAÏLANDE
TAILANDIA

Ms. K. SINSAKUL
Director
Certification Division
Thai Industrial Standards Institute,
Ministry of Industry
Rama 6 Road
Bangkok 10400

Dr. A. KINGKATE
Chemist
Food Analysis Division
Dept. of Medical Sciences
Yod-Se
Bangkok 10100

Ms. S. PECHDEE
Chemist
Biological Science Division
Dept. of Science Service
Ministry of Science, Technology
and Energy
Rama VI Road
Bangkok 10400

C. PORNKUNTHAM
Chemist
Agricultural Chemistry Division
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and
Cooperatives
Bangkhen
Bangkok 10900

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI
REINO UNIDO

Dr. R. WOOD
Head
Statutory Methods Department
Food Science Division
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Food
65, Romney Street
London SW1A 3RD

R. SAWYER
Superintendent Food and Nutrition
Laboratory of the Government Chemist
Cornwall House
Stanford Street
London SE1 9NQ

UNITED KINGDOM (cont.)

C.D. USHER
Food Manufacturers Federation
6 Catherine Street
London WC2B 5JJ

UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS
UNION DES REP. SOCIAL. SOVIETIQUES
UNION DE LAS REP. SOCIAL. SOVIETICAS

Dr. I. SKURICHINE
Professor
Head of Laboratory and Food
Chemistry
Institute of Nutrition
Academy of Medical Science
Ustinsku proesd 2/14
Moscow 109240

UNITED STATES OF AMERICA
ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

W. HORWITZ
Scientific Advisor
Centre for Food Safety and Applied
Nutrition
Food and Drug Administration HFF-7
200 C Street, S.W.
Washington, D.C. 20204

Ms. E. CAMPBELL
Supervisory Consumer Safety Officer
Division of Regulatory Guidance
Food and Drug Administration HFF-312
200 C Street, S.W.
Washington, D.C. 20204

Ms. G.E.S. COX
Chief Executive Officer
Cox and Cox Investments
12006 Auth. Lane
Silver Spring
Maryland 20902

Dr. W. DUBBERT
Asst. Deputy Administrator - Science
Department of Agriculture, Food
Safety and Inspection Service
Washington, D.C. 20250

E.R. ELKINS
Director of Chemistry Division
National Food Processors Association
1401 New York Av.
Washington, D.C. 20005

A.F. GROSS
Director
Analytical Services
Nabisco Brands, Inc.
7111 Route 208
Fair Lawn, N.J. 07410

P. KHAN
Vice President,
Quality Food Protection
Continental Baking Co.
P.O. Box 731
Tye, NY 10580

Dr. A.P. RAINOSEK
Chief
Quality Assurance Group
National Seafood Inspection
Laboratory
National Marine Fisheries Service
Pascagoula
Mississippi 39561

E. VADELUNG
Standards Spec.
National Bureau of Standards
Washington, D.C. 20204

J. WINBUSH
Division of Mathematics - HFF-110
Food and Drug Administration
200 C Street, S.W.
Washington, D.C. 20204

J.A. YERANSIAN
Corporate Research Manager
General Foods Tech. CTR.
250 North Street
White Plains
New York 10625

INTERNATIONAL ORGANIZATION
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

ASSOCIATION OF OFFICIAL ANALYTICAL
CHEMISTS (AOAC)

W. HORWITZ
Scientific Advisor
Centre for Food Safety and Applied
Nutrition
Food and Drug Administration HFF-7
200 C Street, S.W.
Washington, D.C. 20204

COMMISSION DES COMMUNAUTES
EUROPEENNES (EEC)

Ms. O. DEMINE
Administrateur principal
200 Rue de la Loi
Bruxelles
Belgium

INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)

E. HOPKIN
Deputy Secretary General
41 Square Vergote
1040 Brussels
Belgium

INTERNATIONAL FEDERATION OF GLUCOSE
INDUSTRIES (IFGI)

Dr. D.B. WHITEHOUSE
Technical Manager
Government and Regulatory Affairs
CPC(E)
R & D Centre
Havenstraat 84
B-1080 Vilvoorde
Belgium

INTERNATIONAL FEDERATION OF GROCERY
MANUFACTURING ASSOCIATIONS (IFGMA)

P. KHAN
Vice-President
Continental Baking Co.
P.O. Box 731
Rye, N.Y. 10580
USA

INTERNATIONAL FEDERATION OF FRUIT
JUICE PRODUCERS (IFFJP)

Dr. H. WOJDICH
Professor
Director,
Lebensmittelversuchsanstalt
Blaastrasse 29
A-1190 Wien
Austria

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR
STANDARDIZATION (ISO)

G. CASTAN
Directeur Politique et Orientation
AFNOR
Tour Europe Cedex 7
92080 Paris La Défense
France

K. KISMARTON
Technical Secretary of ISO/TC/34
Hungarian Office for Standardization
1091 Budapest Üllői ut 25
Hungary

K.G. LINGNER
Senior Technical Officer
ISO Central Secretariat
1, rue de Varembe
CH-1211 Geneva 20
Switzerland

E. NOUAT
AFNOR
Tour Europe Cedex 7
92080 Paris La Défense
France

H.W. SCHIPPER
Head
Department of Food and Agriculture
c/o Nederlands Normalisatie Instituut
P.O. Box 5059
2600 GB Delft
The Netherlands

INTERNATIONAL UNION OF PURE AND
APPLIED CHEMISTRY (IUPAC)

Dr. P. CZEDIK-EYSENBERG
Ketzergerasse 471
1238 Wien
Austria

NORDIC COMMITTEE ON FOOD ANALYSIS
(NMKL)

Ms. H. WALLIN
Research Scientist
Technical Research Centre of Finland
Food Research Laboratory
SF-02150 ESPOO

OFFICE INTERNATIONAL DU VIN (OIV)

W. KRÖNERT
Professor
Head
Food Chemistry Division
Bundesgesundheitsamt
Postbox
D-1000 Berlin 33

ORGANISATION INTERNATIONALE DE
METROLOGIE LEGALE (OIML)

E. VADELUNG
Standards Spec.
National Bureau of Standards
Washington, D.C. 20234

J.M. VIRIEUX
Adjoint scientifique
Office fédérale de métrologie
3084 Wabern
Switzerland

FAO/CODEX SECRETARIAT
SECRETARIAT FAO/CODEX
SECRETARIA FAO/CODEX

Dr. L.G. LADOMERY
Food Standards Officer
Secretary of the Codex Committee on
Methods of Analysis and Sampling
(CCMAS)
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO
00100 Rome, Italy

Dr. N. RAO-MATURU
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards
, Programme
FAO
00100 Rome, Italy

M. GIRARDI
Joint FAO/WHO Food Standards
Programme
FAO
00100 Rome, Italy

HUNGARIAN SECRETARIAT
SECRETARIAT HONGROIS
SECRETARIA HUNGARA

K. LAKAT
Secretariat of the Hungarian Codex
Committee
Hungarian Office for Standardization
Ulloi ut 25
H-1450 Budapest
Hungary

RAPPORT DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS CHARGES DE LA CONFIRMATION
DES METHODES D'ANALYSE

1. Les membres ci-après constituent le Groupe de travail spécial d'experts chargés de la confirmation des méthodes d'analyse:

ALLEMAGNE (REP. FEDERALE D')	W. Sanitz
AUSTRALIE	R.C. Norris
AUTRICHE	H. Woidich
CANADA	J.F. Lawrence
CHINE (REP. POPULAIRE DE)	Zang Jing
	Hu Zheng-Zhi
	P. Guo Rui Hua
CUBA	L. Salgado Terry
	J. Cordero
ESPAGNE	R. Sanchidrian
	L. Miro Granada
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	W. Hortwitz (Président)
	E.R. Elkins
	A. Gross
	J. Yeransian
FINLANDE	H. Wallin
HONGRIE	I. Boros
INDE	P.K. Dhingra
MEXIQUE	L.J. Gomez Farias
NORVEGE	A. Vidnes
PAYS-BAS	W.G. de Ruig
	P. Hendrikse
	H.A.M.G. Vaessen
ROYAUME-UNI	C.D. Usher
SUEDE	G. Fuchs
SUISSE	P. Venetz
TCHECOSLOVAQUIE	J. Barvir
	J. Kalas
	L. Laciny
URSS	I. Skurichine
CEE	O. Demine
FAO	N. Rao-Maturu (Rapporteur)
FIL	F. Hopkin
IFGMA	D.B. Whitehouse
FIJU	H. Woidich
ISO	L. Nouat
	H.W. Schipper
UICPA (Commission de la chimie alimentaire)	P. Czedik-Eysenberg
NMKL	H. Wallin

2. Le Groupe de travail, sous la présidence du Dr H. Horwitz, s'est vu confier les tâches suivantes:

- a) Confirmer les méthodes d'analyse révisées et mises à jour par certains comités du Codex pour les produits;
- b) Revoir des méthodes d'analyse révisées pour les sucres, recommandées par le Secrétariat du Royaume-Uni du Comité du Codex sur les sucres, compte tenu des observations émanant des gouvernements et des organisations internationales aux fins de confirmation;
- c) Confirmer les méthodes d'analyse mentionnées dans certains projets de normes intéressant des produits;
- d) Passer en revue les directives pour les informations nécessaires à la confirmation des méthodes d'analyse figurant dans les normes du Codex et,
- e) Examiner le concept de "limite de détermination".

3. Le Groupe de travail disposait de la documentation ci-après:

- a) CX/MAS 84/6-Partie I, contenant un rapport sur l'état d'avancement à ce jour des comités du Codex qui ont récemment révisé les méthodes d'analyse figurant dans les normes du Codex selon les recommandations faites par

le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Le document contient des méthodes d'analyse révisées par les comités du Codex sur les graisses et les huiles, sur les fruits et légumes traités ainsi que par le Groupe mixte CEE/Codex d'experts chargés de la normalisation des jus de fruits;

- b) CX/S/MAS, contenant des méthodes d'analyse des sucres révisées par le Secrétariat du Royaume-Uni du Comité du Codex sur les sucres;
- c) Documents de séance 4, 6 et 7 contenant des observations sur le document précité, émanant de gouvernements et d'organisations internationales;
- d) CX/MAS 84/6-Parties II et III contenant des méthodes d'analyse figurant dans les projets de normes Codex intéressant des produits;
- e) CX/MAS 84/5 contenant des directives pour les informations nécessaires à la confirmation de méthodes d'analyse figurant dans les normes du Codex et,
- f) CX/MAS 84/7 concernant l'examen du concept de "limite de détermination", compte tenu des observations présentées par les gouvernements.

4. Dès le début de la réunion, le Groupe de travail est convenu de confirmer une seule méthode-critère là où certains comités du Codex s'occupant de produits étaient convenus d'adopter deux méthodes-critères ou davantage, ce qui est en contradiction avec la décision de la quinzième session de la Commission du Codex Alimentarius qui stipule que, lorsqu'il s'agit de déterminer au moyen de la méthode-critère, la conformité d'une clause figurant dans les normes du Codex, il convient que les gouvernements s'engagent à utiliser la seule méthode Codex ou utiliser une autre méthode confirmée par rapport à la méthode Codex.

5. Le Groupe est convenu en outre de ne pas confirmer les méthodes du type IV et de retirer les confirmations existantes des méthodes du type IV, la Commission estimant que la fiabilité de ces méthodes n'a toujours pas été mise en évidence et qu'il ne convenait donc pas de les recommander en tant que méthodes du Codex.

6. Le Groupe est convenu de confirmer les méthodes en s'appuyant sur les critères généraux applicables au choix des méthodes d'analyse du Codex (Manuel de procédure, 5^e édition, page 78). Le Groupe est également convenu que, partout où l'on dispose de références aux "méthodes-critères" qui soient récentes, il convient que les organisations internationales intéressées par les méthodes d'analyse les mettent à la disposition du Comité compétent du Codex s'occupant de produits. Le Groupe a prié les comités du Codex s'occupant de produits de fournir les références aux méthodes identiques des types II et III, là où elles sont disponibles.

7. Le Groupe est convenu que les organisations internationales qui souhaiteraient voir proposer leur méthodologie, fournissent à ce comité les informations sur les études interlaboratoires qui lui seraient nécessaires pour confirmer les méthodes d'analyse proposées dans les normes Codex intéressant des produits, conformément aux indications données à l'Appendice I à l'Annexe II.

8. Le Groupe a suivi la procédure ci-après pour la confirmation des méthodes d'analyse figurant dans les normes Codex intéressant des produits:

- a) Pour les méthodes du type I, confirmer la méthode si l'on ne prévoit pas de problèmes;
- b) Pour les méthodes de types II et III, confirmer les méthodes si elles satisfont aux critères généraux du Codex et si les résultats des études interlaboratoires sont disponibles et,
- c) En l'absence de résultats sur les essais interlaboratoires, ne confirmer que temporairement les méthodes de types II et III en attendant que les informations communiquées par les organisations internationales qui ont élaboré ces méthodes soient disponibles. Si ces informations ne sont pas mises à la disposition du CCMAS pendant deux sessions consécutives, le Comité procédera à un examen s'appuyant sur les données de référence dont il dispose. En pareil cas, le Comité peut se procurer les informations souhaitées auprès des syndicats professionnels et des firmes commerciales susceptibles de posséder ces informations dans le cadre de leurs programmes de contrôle de la qualité.

Confirmation des méthodes incluses dans les révisions effectuées par les comités du Codex sur les graisses et les huiles, sur les fruits et légumes traités ainsi que par le Groupe mixte CEE/Codex d'experts chargés de la normalisation des jus de fruits, document CX/MAS 84/6-Partie I

9. Le statut de conformité des méthodes précitées se trouve aux tableaux I et III.

Confirmation des méthodes incluses dans les normes s'occupant de produits, document CX/MAS 84/6-Parties II et III

10. Le statut de conformité des méthodes précitées se trouve au tableau IV.

11. Les méthodes relatives au chocolat blanc (confection au beurre de cacao) n'ont pas été révisées étant donné qu'elles l'avaient déjà été lors de la dernière session du Comité.

Glaces de consommation et mélanges pour glaces

12. Le Groupe de travail a été informé que les études sur les méthodes d'analyse relatives aux glaces de consommation et aux mélanges pour glaces réalisées par la FIL, l'ISO et l'AOAC, telles qu'elles sont indiquées ci-dessous, sont en cours. On pense que les résultats ne seront disponibles qu'en 1986-87, date à laquelle on envisagera de confirmer les méthodes.

"Glaces de consommation et mélanges pour glaces - norme Codex 137-1981

	<u>Disposition</u>	<u>Références de la méthode</u>	<u>Statut actuel</u>
8.3	Poids par unité de volume	Questionnaire FIL 1480/E ISO/DP 6783	Publication de la méthode prévue pour 1986; étude interlaboratoires prévue pour 1983
8.4	Extrait sec total	Norme FIL 70: 1972 ISO 3728: 1977	Méthodes en cours de révision; publication prévue pour 1986/87
8.5	Matières grasses	Norme FIL 116: 1983 ISO 7328	Essais interlaboratoires à l'étude
8.6	Matières grasses étrangères dans la graisse laitière	-	Méthode toujours en cours d'élaboration; la publication n'est pas prévue pour 1987
8.7	Protéines totales	AOAC 16.314 ISO/DP 6737	Méthode en cours de révision; la publication n'est pas prévue avant 1987
8.8	Phosphatase	AOAC 16.329	Méthode en cours de révision; la publication est prévue en 1986/87".

Etudes interlaboratoires effectuées par l'Espagne pour la détermination du bioxyde sulfureux, de l'extrait sec soluble et de l'alcool résiduel dans le vinaigre

13. Le Groupe de travail est convenu qu'il était impossible d'obtenir la précision indiquée et aimerait avoir des informations supplémentaires sur la façon de procéder et d'obtenir les résultats. La confirmation a été reportée.

Révision des méthodes d'analyse figurant dans les normes Codex pour les sucres

14. Le Groupe de travail a été prié d'examiner les méthodes d'analyse révisées pour les sucres recommandées par le Secrétariat du Royaume-Uni du Comité du Codex sur les sucres en se référant au document CX/S 84/MAS, compte tenu des observations présentées par les gouvernements et les organisations internationales figurant dans les documents de séance 4, 6 et 7.

15. Le Comité du Codex sur les sucres s'étant ajourné sine die en 1974, la révision de la méthodologie contenue dans les normes pour les sucres est actuellement effectuée par le Secrétariat du Royaume-Uni. La plupart des méthodes d'analyse se rapportant aux sucres ont été élaborées et publiées par les deux organisations internationales, l'ISO et l'ICUMSA.

16. La révision entreprise par le Secrétariat du Royaume-Uni avait été envoyée aux gouvernements et aux organisations internationales par circulaire aux fins d'observations et bien que la circulaire avait fixé au 31 juillet 1984 la date limite à laquelle devaient parvenir les observations, on continue d'en recevoir.

17. Le Groupe de travail a émis l'avis que la méthodologie révisée préparée par le Secrétariat du Royaume-Uni ne pouvait être considérée que comme un premier projet, qu'il convenait de modifier en tenant compte des observations formulées par les gouvernements et les organisations internationales, et qu'il convenait de ce fait d'élaborer un deuxième projet. En préparant le deuxième projet, il convient d'accorder l'attention voulue aux essais interlaboratoires et à toutes les informations pouvant être disponibles. Il a été suggéré d'inclure dans le projet les informations concernant les résultats des essais interlaboratoires figurant dans le document CX/MAS 84/5.

18. Le représentant de la FIL est convenu de mettre à la disposition du Secrétariat du Royaume-Uni les informations relatives à l'analyse du lactose.

19. Le Groupe de travail est convenu que les méthodes générales du Codex pour la détermination des oligo-éléments dans les denrées alimentaires ne convenaient pas pour les sucres et que des informations pertinentes dans ce domaine pouvaient être obtenues auprès du Docteur J. P. Barrette (Canada) qui a rédigé un document portant sur l'analyse des oligo-éléments, destiné à la treizième session du CCMAS. Le Groupe de travail est convenu en outre que les méthodes révisées ne devaient pas être publiées in extenso comme dans la série CAC/RM mais seulement en tant que références.

20. Le Groupe de travail a exprimé sa reconnaissance au Dr Roger Wood du Royaume-Uni qui avait préparé le document sur la révision des méthodes d'analyse figurant dans les normes Codex pour les sucres au nom du Secrétariat du Royaume-Uni et accepte de l'aider à préparer le second projet, cette aide pouvant revêtir des formes diverses.

Recommandation concernant la liste des informations nécessaires pour l'évaluation des méthodes d'analyse communiquées pour confirmation au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

21. Le document traitant de ce sujet (CX/MAS 84/5) avait été préparé par le Dr W. Hortwitz des Etats-Unis d'Amérique conformément aux recommandations de la treizième session du Comité selon lesquelles la délégation des Etats-Unis d'Amérique, en collaboration avec le Secrétariat, devait préparer un document de travail identifiant les informations indispensables pour procéder à l'évaluation des méthodes d'analyse communiquées pour confirmation. Le document offre une explication des divers points devant faire l'objet de la confirmation et un exemple de structure de rapport.

22. Le Groupe de travail a fait quelques observations positives sur la manière d'exprimer les valeurs aberrantes, en harmonisant l'utilisation de symboles pour les paramètres de précision et le choix d'une analyse à sens unique de la variance. Le Dr Hortwitz a été sensible aux observations que lui a adressées le Groupe de travail et est convenu de réviser son document en tenant compte des observations reçues. Ce qui précède a été annexé au rapport du Groupe de travail. On pourrait réviser ce document en prenant en compte les observations ultérieures (voir l'Appendice I à la présente Annexe).

23. Le Groupe de travail est convenu à l'unanimité que si les informations souhaitées étaient mises à sa disposition, la confirmation des méthodes d'analyse qui lui incombe en serait grandement simplifiée. Toutefois, le Groupe de travail s'est déclaré préoccupé que les résultats des études interlaboratoires ne soient pas toujours disponibles et même quand elles le sont, leur analyse par le Comité s'occupant de produits qui est chargé de recommander les normes, est rendue difficile en l'absence souvent des compétences indispensables. En outre, le Secrétariat du Codex ne peut pas s'atteler à une tâche de si longue haleine. Le Groupe de travail a émis l'avis qu'il appartenait aux organisations internationales souhaitant que leurs méthodes d'analyse soient adoptées par le Codex de réunir toutes les informations nécessaires à cet effet et de les mettre à la disposition du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

Limite de détermination

24. Le Groupe de travail a examiné le document CX/MAS 84/7 et un document de séance rédigé par le délégué de l'URSS. Celui-ci a souligné qu'il existait trois concepts de limite de détermination. Il en a conclu qu'il conviendrait d'utiliser une méthode répondant aux spécifications de sécurité du Codex. Le Groupe de travail a souscrit à cette conclusion. En outre, le Groupe de travail est convenu d'utiliser

le terme et le concept de "limite de détermination" dans les spécifications du Codex. Faute de temps, il a fallu reporter le débat visant à préciser le concept de "limite de détermination".

TABLEAU I

LISTE DES METHODES REVISEES D'ANALYSE FIGURANT DANS LES NORMES CODEX
POUR LES GRAISSES ET LES HUILES - CLASSIFICATION DU CCMAS

No.	Titre de la méthode	Norme dans lesquelles elle est citée (CODEX STAN)	Méthode proposée	Classif. Codex	Statut de confirmation	Observations
1.	Densité relative	20-31, 34 & nouvelles huiles végétales)	CAC/RM 9-1969	II	C	
2.	Densité relative	33)				
3.	Indice de réfraction	20-31, 33, 34 & nouvelles huiles végétales	UICPA, 6 ^e édition (1979) 2.102	II	CP	
4.	Indice de saponification	20-31, 33, 34 & nouvelles huiles végétales	UICPA, 6 ^e édition (1979) 2.202 sections 1-4.6 et ISO-3657	I	C	
5.	Indice d'iode (Méthode Wijs)	20-31, 33, 34 & nouvelles huiles végétales	UICPA, 6 ^e édition (1979) 2.205 et ISO 3961	I	C	
6.	Insaponifiable (éther diéthylique)	20-31, 34 & nouvelles huiles végétales	UICPA, 6 ^e édition (1979) 2.401, 1-5	I	C	
7.	Insaponifiable (éther léger)	33	UICPA, 6 ^e édition (1966) II D 5.1, 5.2	I	C	
8.	Indice d'acide	19-31, 34 et nouvelles huiles végétales	UICPA, 6 ^e édition (1979) 2.201, 1-4	I	C	<u>1/</u>
9.	Acidité libre	33	UICPA, 6 ^e édition (1979) 2.201, 1-4, 6	I	C	<u>1/</u>
10.	Indice de peroxyde	19-31, 33, 34 et nouvelles huiles végétales	UICPA, 6 ^e édition (1979) 2.501 et ISO 3960	I	C	
11.	Matières volatiles à 105°C	19-31, 33, 34 nouvelles huiles végétales et minarine	UICPA, 6 ^e édition (1979) 2.601 et ISO 662	I	C	

C: confirmée CP: confirmée provisoirement NC: non confirmée

1/ L'indice d'acide et l'acidité libre déterminent le même paramètre et des méthodes identiques d'analyse ont été citées. Il est possible que les pratiques commerciales aient besoin d'exprimer le même paramètre en des termes différents.

TABLEAU I (suite)

ANNEXE II

Nº	Titre de la méthode	Norme dans lesquelles elle est citée (CODEX STAN)	Méthode proposée	Classif. Codex	Statut de confirmation	Observations
12.	Impuretés insolubles	19-31, 33, 34 et nouvelles huiles végétales	UICPA 6ème édition (1979) 2.604 et ISO 663	I	C	
13.	Teneur en savon (méthode quantitative)	19-31, 34 et nouvelles huiles végétales	Méthode actuelle	I	C	
14.	Teneur en savon (méthode qualitative)	33	Méthode actuelle	I	C	
15.	Teneur en fer	19-32, 34, nouvelles huiles végétales et minarine	AOCS Ca - 15-1976	IV	NC	<u>2/</u>
16.	Teneur en cuivre	19-32, 34, nouvelles huiles végétales et minarine	AOAC (1980) XIII 25.095, 25.096, 25.047, 25.048	IV	NC	<u>2/</u>
17.	Teneur en plomb	19-32, 34, nouvelles huiles végétales et minarine	AOAC (1980) XIII 25.095, 25.096, 25.064, 25.065, 25.067	IV	NC	<u>2/</u>
18.	Teneur en arsenic	19-32, 34, nouvelles huiles végétales et minarine	AOAC (1980) XIII 25.006 - 008, 012 - 013	II	CP	
19.	Prép. des esters méthyliques d'acides gras	20-31, 33, 34 et nouvelles huiles végétales	UICPA 6ème édition (1979) 2.301 et ISO-5509	II	CP	
20.	Analyse par CGL des esters méthyliques d'acides gras	20-31, 33, 34 et nouvelles huiles végétales	UICPA 6ème édition (1979) 2.302 et ISO - 5508	II	CP	
21.	Réaction de l'huile d'arachide (Evers)	21	Méthode actuelle	I	C	
22.	Réaction de l'huile d'arachide (Renard)	21	AOAC (1980) XIII 28.113	I	C	
23.	Réaction d'Halphen	22	Méthode actuelle	I	C	
24.	Test d'huile de coton	33	Méthode actuelle	I	C	
25.	Indice de Crismer	24 et norme LEAR	Méthode actuelle	I	C	
26.	Recherche de l'huile de sésame (Baudoin)	26	Méthode actuelle	I	C	
27.	Recherche de l'huile de sésame (Villavecchia)	26	Méthode actuelle	I	C	

C: confirmée

CP: confirmée provisoirement

NC: non confirmée

2/ Méthodes non confirmées car il s'agit de méthodes du type IV. Les méthodes d'analyse ayant fait l'objet d'essais interlaboratoires par l'ISO/l'UICPA s'appuyant sur l'absorption atomique en étuve de graphite avec ingestion directe seront bientôt disponibles.

TABLEAU I (suite)

ANNEXE II

Nº	Titre de la méthode	Norme dans lesquelles elle est citée (CODEX STAN)	Méthode proposée	Classif. Codex	Statut de confirmation	Observations
28.	Tests de l'huile de sésame A et B	33	Méthode actuelle	I	C	
29.	Titre	28-31	UICPA 6ème édition (1979)- 2.121	I	C	
30.	Teneur en matières grasses du lait	32, minarine	Méthode actuelle	I	C	
31.	Teneur en matières grasses	32, minarine	UICPA 6ème édition (1979) -2.801 Sections 5 et 6	I	C	
32.	Teneur en eau	32	Méthode actuelle	I	C	
33.	Teneur en vitamine A	32, minarine	AOAC (1980) XII 43.001 - 007	II	CP	
34.	Teneur en vitamine D	32, minarine	AOAC (1980) XII 43.195 -208	II	CP	
35.	Teneur en vitamine E	32, 33, minarine	UICPA 6ème édition (1981) - 2.404	II	CP	
36.	Teneur en chlorure de sodium	32, minarine	Annexe IV ALINORM 79/23	II	C	
37.	Indice de Bellier	33	Méthode actuelle	I	C	
38.	Test des huiles semi-siccatives	33	Méthode actuelle	I	C	
39.	Test de l'huile de grignon d'olive	33	Méthode actuelle	I	C	
40.	Test de l'huile de thé	33	Méthode actuelle	I	C	
41.	Extinction spécifique	33	Méthode actuelle UICPA 2.505- ISO 3656	I	C	<u>1/</u>
42.	Acides gras en position 2	33	UICPA 6ème édition (1979) 2.210	II	CP	
43.	Stérols	33 et norme LEAR	UICPA 6ème édition (1979) 2.403	II	CP	
44.	Teneur en isothiocyanate d'allyle	34	Méthode actuelle	II	CP	
45.	Indice de Reichert	Huiles de coco, de pal- miste et de babassu	UICPA 6ème édition (1979) 2.204 1-7, 8.1, 9, 10	I	C	
46.	Indice de Polenske	Huiles de coco, de pal- miste et babassu	UICPA 6ème édition (1979) 2.204 1-7, 8.2, 9, 10	I	C	
47.	Teneur en érythrodiol	Huile de pépins de raisin	-	II	NC	<u>2/</u>

C: confirmée

CP: confirmée provisoirement

NC: non confirmée

1/ Confirmée à la condition que toutes les méthodes soient identiques. Si les méthodes ne sont pas identiques, le Comité s'occupant de produits retiendra la seule méthode qu'il préfère et éliminera les autres.

2/ L'étude interlaboratoires UICPA sera bientôt disponible.

TABLEAU II

EXAMEN DES METHODES D'ANALYSE REVISEES FIGURANT DANS LES
NORMES CODEX POUR LES FRUITS ET LEGUMES TRAITES

Paramètre à mesurer	Méthode	Type de méthode	Statut de conformité	Observations
1) Poids égoutté	Méthode Codex 1 (CAC/RM 36-1970)	I	C	
2) Poids égoutté	Méthode Codex 2 (CAC/RM 37-1970)	I	C	
3) Poids égoutté, lavé	Méthode Codex (CAC/RM 44-1972)	I	C	
4) Extraits insolubles dans l'alcool	Méthode Codex (ACA/RM 47.1972)	I	C	
5) Impuretés minérales (sable)	Méthode Codex (CAC/RM 49-1972)	I	C	
6) Impuretés minérales dans les raisins (recherche de sable)	Méthode Codex (CAC/RM 51-1974)	I	C	
7) Huile minérale	Méthode Codex (CAC/RM 52-1974)	II	C	<u>1/</u>
8) Teneur en eau dans les raisins	Méthode Codex (CAC/RM 50-1974)	I	C	
9) Teneur en eau dans les pistaches	AOAC (1980) 13 ^{ème} édition 27.005	II	CP	
10) Remplissage correct (au lieu du poids égoutté)	Méthode Codex (CAC/RM 45-1972)	I	C	
11) Capacité en eau des récipients	Méthode Codex (CAC/RM 46-1972)	I	C	
12) Calcium	Méthode Codex (CAC/RM 38-1970)	II	C	<u>1/</u>
13) Sorbitol	Méthode Codex (CAC/RM 53-1974)	II	C	<u>1/</u>
14) Enumération des moisissures	AOAC (1980) 13 ^{ème} édition 44.096	I	C	
15) Extraits secs au moyen du réfractomètre exprimés en degrés Brix (selon la formulation des unités de masse de l'UICPA)	AOAC (1980) 13 ^{ème} édition 31.011 Extraits secs au moyen du réfractomètre ou ISO 2 173. Détermination de la teneur en extrait sec soluble - méthode du réfractomètre	I	C	

C: confirmée CP: confirmée provisoirement

1/ Confirmation sans l'attestation d'études interlaboratoires puisqu'il s'agit de méthodes anciennes et qui ont fait leurs preuves.

Paramètre à mesurer	Méthode	Type de méthode	Statut de conformité	Observations
16) Sel (NaCl)	AOAC (1980) 13ème édition 32.025 32.030	II	C	<u>1/</u>
17) Impuretés minérales	AOAC (1980) 13ème édition 44.091	I	C	<u>2/</u>
18) Teneur en sel de la saumure (olives comestibles et cornichons [concombres en conserve])	AOAC (1980) 13ème édition 32.025-32.030	II	C	<u>1/</u>
19) Acidité de la saumure (olives comestibles)	Méthode Codex CODEX STAN 66-1981, Section 9.1.3	II	CP	
20) pH de la saumure (olives comestibles)	Méthode Codex CODEX STAN 66-1981 Section 9.1.4	II	CP	
21) Anhydride sulfureux	AOAC (1980) 13ème édition 20.109 20.111	II	CP	
22) Extrait sec soluble (Dans les confitures et les gelées)	AOAC (1980) 13ème édition 22.024 et 31. 011	I	C	
23) Teneur totale en extrait sec (petits pois mûrs traités)	AOAC (1980) 13ème édition 32.010	I	C	
24) Acidité totale	AOAC (1980) 13ème édition 22.060	II	C	<u>1/</u>
25) Remplissage (par déplacement) des cornichons (cornichons) en conserve	Méthode Codex CODEX STAN 115-1981 Section 9.2.6	I	C	

C: confirmée CP: confirmée provisoirement

1/ Confirmation sans attestation d'études interlaboratoires puisqu'il s'agit de méthodes anciennes et qui ont fait leurs preuves.

2/ Cette méthode s'applique spécifiquement aux fruits et légumes congelés. Le Comité s'occupant de produits peut mettre à disposition les principes qui ont dicté le choix de cette méthode.

TABLEAU III

EXAMEN DES METHODES D'ANALYSE REVISEES
FIGURANT DANS LES NORMES CODEX POUR LES JUS DE FRUITS

Paramètre à mesurer	Méthode	Type de méthode	Statut de confirmation	Observations
1) Prélèvement de l'échantillon et expression des résultats en m/m	Méthode FIJU N° 1, 1968	I	C	<u>1/</u>
2) Essai de fermentabilité	Méthode FIJU N° 18, 1974	I	C	<u>2/</u>
3) Détermination de la viscosité apparente	AOAC 22.009-22.011 (1980)	I	C	
4) Détermination de l'acide L-ascorbique	AOAC 43.061-43.064 (1980) Méthode FIJU N° 17 (1964)	II IV	CP NC	<u>3/</u>
5) Détermination de l'anhydride carbonique	Méthode FIJU N° 42 (1966)	II	CP	
6) Détermination des huiles essentielles	AOAC 22.088, 22.089, 19.127 (1980)	I	C	<u>4/</u>
7) Détermination de l'alcool éthylique	Méthode FIJU N° (1968)	II	NC	<u>5/</u>
8) Détermination de la teneur en hydroxyméthylfurfural	Méthode FIJU N° 12, 1968	II	CP	
9) Détermination de l'extrait sec soluble	Méthode FIJU N° 813, 1968	I	C	
10) Détermination des sucres	Méthode FIJU N° 4, 1968	I	C	<u>6/</u>
11) Détermination des acides titrables totaux	Méthode FIJU N° 3, 1968	I	C	
12) Détermination des acides volatils	Méthode FIJU N° 5, 1968	I	C	

C: confirmée CP: confirmée provisoirement NC: non confirmée

1/ Offre un système de calcul.

2/ Quand l'essai de fermentation ne peut s'appliquer à certains petits fruits, le Comité des produits doit signaler quels sont ces petits fruits. La méthode ne convient pas non plus pour les jus d'agrumes à cause de la présence d'huiles étherées qui empêchent la fermentation.

3/ Non confirmée s'agissant d'une méthode du type IV.

4/ Le Comité du Codex s'occupant de produits ne peut retenir qu'une méthode du "type I". Si le Comité des produits préfère une autre méthode, il convient qu'il précise la méthode-critère à inclure dans la norme.

5/ L'amendement de la méthode est en cours. Le CCMAS attend les faits nouveaux avant de procéder à la confirmation de la méthode.

6/ La méthode permet de déterminer les "sucres totaux" et non les "sucres d'ajout".

TABLEAU III (suite)

Paramètre à mesurer	Méthode	Type de méthode	Statut de confirmation	Observations
13) Détermination de la capacité en eau et de remplissage des récipients	CAC/RM 46-1972	I	C	<u>7/</u>
14) Détermination de l'arsenic	AOAC 25.012, 25.013 (1980)	II	C	<u>8/</u>
	AOAC 25.010, 25.011	III	CP	
	AOAC 22.A01-25.A05	III	CP	
	Méthode FIJU N° 47, 1973	IV	NC	
15) Détermination du plomb	AOAC 25.016-26.067 (1980)	II	C	<u>8/</u> <u>9/ 10/</u>
	Méthode FIJU N° 14, 1964	III	CP	
16) Détermination du cuivre	AOAC 25.044-25.048 (1980)	II	C	<u>8/</u>
17) Détermination du zinc	AOAC 25.150-25.153 (1980)	II	C	<u>8/</u>
	AOAC 25.A03-25.A05 (1980)	III	CP	
18) Détermination du fer	Méthode FIJU N° 15, 1964	II	C	<u>8/</u>
19) Détermination de l'étain	AOAC 25.136-25.183 (1980)	II	C	<u>8/</u>
20) Détermination de l'anhydride sulfureux	Méthode FIJU N° , 1968	II	C	
21) Détermination des impuretés minérales insolubles dans l'acide chlorhydrique	AOAC 30.008 (1980)	I	C	

C: confirmée

CP: confirmée provisoirement

NC: non confirmée

7/ Le Comité des produits peut inclure en tant que méthode de type I la méthode publiée dans l'Almanach of the Canning, Freezing and Preserving Industries, 55ème édition, 1970, pages 131-132, si cette méthode est identique à la méthode présentée dans le document CAC/RM 46-1972.

8/ Méthode confirmée en l'absence des résultats des études interlaboratoires s'agissant d'une méthode ayant fait ses preuves.

9/ Si l'on a besoin de méthodes permettant de déterminer de très faibles niveaux de plomb, il conviendra de recourir aux méthodes recommandées pour les laits condensés.

10/ Le délégué de l'URSS a suggéré qu'il convenait de prendre en considération les méthodes polarographiques.

TABLEAU IV

COMITE DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

PRODUIT	ETAPE CODEX	DISPOSITION	METHODE	REFERENCE CODEX	TYPE	STATUT	OBSERVATIONS	
PROJET DE NORME								
Sel de qualité alimentaire (ALINORM 83/12A, XI, p. 101)	Maintenu à l'étape 8	8.2	Chlorure de sodium	Figure dans la norme	ALINORM 83/12A XI, p. 88		CP	<u>1/</u>
		8.3	Matières insolubles	ISO 2479-1972	"		CP	<u>1/</u>
		8.4	Sulphate	ISO 2480-1972	"		CP	<u>1/</u>
		8.5	Halogénures	ISO 2481-1973	"		CP	<u>1/</u>
		8.6	Calcium et magnèse	ISO 2482-1973	"		CP	<u>1/</u>
		8.7	Potassium	ECSS/SC 183-1979 (Méthode volumétrique) ou ECSS/SC 184-1979 (méthode AA)	"		CP	<u>1/</u>
		8.8	Perte à la dessiccation	ISO 2483-1973	"		CP	<u>1/</u>
		8.9	Cuivre	ECSS/SC 144-1977	"		CP	<u>1/</u>
		8.10	Arsenic	ECSS/SC 311-1982	"		CP	<u>1/</u>
		8.11	Mercure	ECSS/SC 312-1982	"		CP	<u>1/</u>
		8.12	Plomb	ECSS/SC 313-1982	"		CP	<u>1/</u>
		8.13	Cadmium	ECSS/SC 314-1982	"		CP	<u>1/</u>

COMITE DU CODEX SUR LES CEREALES, LES LEGUMES SECS ET LES LEGUMINEUSES

Farine de blé (ALINORM 85/29, II)	8	9.2	Teneur en eau	9.2.1	ISO 712-1979 ICC Stan 110/1	ALINORM 85/29, II	I	C	
				9.2.3	AOAC (1980) 14.004	"	I	C	
				9.2.4	AACC 44 - 15A	"	III	NC	<u>2/</u>
				9.2.4	AACC 44 - 15A	"	III	NC	<u>2/</u>
		9.3	Granulométrie	9.3.1	AOAC (1980) 10.128-129	"	I	C	
				9.3.1	AOAC (1980) 10.128-129	"	I	C	
		9.4	Cendres	9.4.1	AOAC (1980) 14.006	"	III	NC	<u>2/</u>
				9.4.2	ISO 2171-1980	"	III	NC	<u>2/</u>
				9.4.3	AACC 08-01	"	III	NC	<u>2/</u>
		9.5	Acidité dans la graisse	9.5.1	AOAC (1980) 14.070-072	"	I	C	
				9.5.2	AACC 02-01A	"	III	NC	<u>2/</u>
		9.6	Protéines	9.6.1	ICC 105/1	"	I	C	
				9.6.2	AOAC (1980) 2.055-057	"	III	C	<u>2/</u>
9.6.3	AACC 46-11			"	III	NC	<u>2/</u>		

TABLEAU IV (suite)

PRODUIT	ETAPE CODEX	DISPOSITION	METHODE	REFERENCE CODEX	TYPE	STATUT	OBSERVATIONS
Maïs (ALINORM 85/29, III)	8	8.1 Teneur en eau	8.1.1 ISO 6540-1980	ALINORM 85/29,III	I	C	
			8.1.2 ICC 110/1	"	III	NC	<u>2/</u>
			8.1.3 AOAC (1980) 14.004	"	III	NC	<u>2/</u>
Farine complète de maïs (ALINORM 85/29, IV)	8	9.2 Teneur en eau	9.2.1 ISO 712-1979	ALINORM 85/29,IV	I	C	
			ICC 110/1	"	I	C	
			9.2.3 AOAC (1980) 14.004	"	III	NC	<u>2/</u>
			9.2.4 AACC 44-15A	"	III	NC	<u>2/</u>
		9.3 Granulométrie	9.3.1 AOAC (1980) 10.128-129	"	I	C	
			9.4 Cendres	9.4.1 AOAC (1980) 14.006	"	I	C
		9.4.2 ISO 2171-1980		"	III	NC	<u>2/</u>
		9.4.3 AACC 08-01		"	III	NC	<u>2/</u>
		9.5 Protéines	9.5.1 ICC 105/1	"	I	C	
			9.5.2 AOAC (1980) 14.026, 2.055-057	"	III	NC	<u>2/</u>
			9.5.3 AACC 46-11	"	III	NC	<u>2/</u>
		9.6 lipides bruts	9.6.1 AOAC (1980) 14.067, 7.956	"	I	C	
9.6.2 ISO 5986-1983	"		III	NC	<u>2/</u>		
Farine et gruau de maïs dégermé (ALINORM 85/29, V)	6	Voir farine com- plète de maïs	Voir farine complète de maïs	ALINORM 85/29, V		C	
Certains légumes secs (ALINORM 83/29, VI)	5	8.1 Teneur en eau	ISO-R665	ALINORM 85/29, VI		NC	<u>3/</u>
<u>COMITE DU CODEX SUR LES FRUITS ET LEGUMES TRAITES</u>							
Noix de cajou 1/ (CX/PFV 84/14- portant par erreur le numéro CX/PFV 84/4)	5	8.2.4 Teneur en eau	La méthode est énoncée	CX/PFV 84/14, p.6	I	NC	<u>2/</u>
			(Méthode I - dans le projet de norme méthode rapide)				
			Teneur en eau				
(Méthode II- méthode critère)							
		Teneur en eau		CX/PFV 84/14, p.7	I	NC	<u>2/</u>
		(Méthode III- conductance électrique)					

TABLEAU IV (suite)

PRODUIT	ETAPE CODEX	DISPOSITION	METHODE	REFERENCE CODEX	TYPE	STATUT	OBSERVATIONS
<u>COMITE DE COORDINATION DU CODEX POUR L'AFRIQUE</u>							
Gari 1/ (ALINORM 85/28, III)	8	9.2 Détermination de la granulométrie	ISO 2591-1973 Tamisage d'essai	ALINORM 85/28,III	I	C	
		9.3 Teneur en eau	ISO 712-1979	"	I	C	
		9.4 Cendres	ISO 2171-1972	"	I	C	
		9.5 Acide cyanhy- drique	ISO 2164	"	II	C	
		9.6 Acidité	AOAC (1975) 14.064-065 et ISO/DIS 7305	"	I	C	
		9.7 Fibres brutes	ISO/DIS 5498-1981	"	II	NC	2/
		9.8 Protéines	ISO 1871-1975	"	I	NC	4/ 5/
			AOAC (1975) 14.206 (N x 5,7)	"	I	C	
		9.9 Lipides	ISO 7302	"	I	C	
		9.10 Matières végétales d'origine étrangère	Méthode à mettre au point				
<u>COMITE DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES</u>							
Huile d'olive (amendement à la norme pré- citée) 2/	33 (1981)	8.20 Bêta-sitostérol	UICPA (1979) 2.403	ALINORM 83/17, VII	II	CP	
		8.21 Acides gras en position 2	UICPA (1979) 2.210	"	II	CP	
Normes pour les graisses et les huiles en gé- néral 3/	19 à 34 (1981) 123 à 135 (1981)	Toutes les méthodes citées dans les normes existantes pour les graisses et les huiles	-	ALINORM 83/17, par. 70-74 et Annexe IX		C	
<u>COMITE DU CODEX SUR LES PROTEINES VEGETALES</u>							
Matières pro- téiques végé- tales (MPV) (ALINORM 85/30, IV)	5	9.2.1 Teneur en eau	AOAC (1980) 14.002	ALINORM 85/30,IV	I	C	
		9.2.2 Protéines brutes	ISO 1871-1975	"	I	NC	5/
		9.2.3 Cendres	AOAC (1980) 2.057	"	I	C	
		9.2.4 Matières grasses	ISO 2171-1980	"	I	C	
		9.2.5 Fibres brutes	Méthode N° 1- CAC/RS72/ 74-1976	"	I	C	
		Méthode AACC 37-17 (AACC - 1982)			I	NC	6/

TABLEAU IV (suite)

PRODUIT	ETAPE CODEX	DISPOSITION	METHODE	REFERENCE CODEX	TYPE	STATUT	OBSERVATIONS
		9.2.6 Résidus de solvant (Hexane)	DGF - Méthode B-II 8a(83) M Arens, U E Kroll, Fetta-Seifen-Austrichmittel 85, 307/1983 ou Méthode UICPA, A. Prévot, J L Constille Rev Frac Corps Gras 28, 413 ou S P Fore et H P Dupuy, J Am Oil Chem Soc 1972, 49, 129-31		IV	NC	<u>7/</u>
		9.2.7 Inhibiteur de la trypsine	Méthodes à déterminer				
		9.2.8 Métaux lourds	"				<u>8/</u>
Matières protéiques de soja (MPS) (ALINORM 85/30, V)	5	Mêmes méthodes que pour les MPV ci-dessus	Mêmes méthodes que pour les MPV ci-dessus	ALINORM 85/30,V		C	
Gluten de blé (ALINORM 85/30,VI)	5	9.2.1 Teneur en eau	AOAC (1980) 14.002	ALINORM 85/30,VI	I	C	
		9.2.2 Protéines	AOAC (1980) 7.021	"	I	C	
		9.2.3 Cendres	AOAC (1980) 14.006	"	I	C	
		9.2.4 Matières grasses extractibles par l'éther	AOAC (1980) 7.055	"	I	C	
		9.2.5 Fibres brutes	AOAC (1980) 7.048	"	I	C	
		9.2.6 Matières étrangères	AOAC (1980) 44.052	"		NC	<u>9/</u>
		9.2.7 Dénaturation du gluten	Méthode AACC 38-20 AACC 1962	"	I	C	<u>10/</u>
		9.2.8 Métaux lourds	Méthode à déterminer	"		AC	<u>8/</u>
<u>GRUPE CEE/CODEX ALIMENTARIUS D'EXPERTS DES JUS DE FRUITS</u>							
Normes pour les jus de fruits en général <u>1/</u>	44 à 49-1981 63 à 64-1981 82 à 85-1981 101 -1981 120 à 122-1981 134 à -1981 138 et 139-1983	Toutes les méthodes citées dans les normes existantes pour les jus de fruits		ALINORM 85/14, par. 164-169 et Annexe X selon la révision faite par le CCMAS à la 14ème session		C	

TABLEAU IV (suite)

PRODUIT	NORME CODEX	DISPOSITION	METHODE	REFERENCE CODEX	TYPE	STATUT	OBSERVATIONS
<u>COMITE DU CODEX SUR LES FRUITS ET LEGUMES TRAITES</u>							
Normes pour les fruits et légumes traités en général <u>2/</u>	13 à 18 -1981	Toutes les méthodes citées dans les normes existantes pour les fruits et légumes traités		ALINORM 85/20, par. 79-81 et Annexe VI selon la révision faite par le CCMAS à la 14ème session		C	
	38 à 40 -1981						
	42 -1981						
	55 à 62 -1981						
	66 à 68 -1981						
	78 à 81 -1981						
	99 -1981						
115 et 116 -1981							
129 à 131 -1981							
<u>COMITE DU CODEX SUR LES SUCRES</u>							
Toutes les normes pour les sucres <u>3/</u>	4 à 12 -1981 54 - 1981 102 - 1981	Toutes les méthodes citées dans les normes existantes pour les sucres		CX/S 84/MAS		NC	<u>12/</u>
<u>COMITE DU CODEX SUR LES FRUITS ET LEGUMES TRAITES</u>							
Olives de table		10.6 étain	AOAC (1980) Première décision officielle pro- visoire 25.136-25.138	-	II	C	
		10.7 plomb	AOAC (1980) 25.061-15.067	-		NC	<u>11/</u>

C: confirmée

CP: confirmée provisoirement

NC: non confirmée

AC: à confirmer

- 1/ Le CCFA, par l'intermédiaire de son Groupe de travail sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage pour le sel est prié de fournir au comité les informations pertinentes sur le "type" de méthode et sur les résultats de toute étude ou études interlaboratoires réalisées ainsi que les résultats de reproductibilité et de répétabilité obtenus.
- 2/ Une seule méthode de "type I" étant nécessaire, les autres méthodes suggérées pour déterminer le paramètre n'ont pas été confirmées.
- 3/ Une seule méthode pour la détermination de la teneur en eau, qui est une méthode de "type I", est nécessaire. La méthode-critère en l'absence de la référence à la méthode a été provisoirement confirmée.
- 4/ La méthode prévoit cinq modifications. Il convient que le comité s'occupant de produits précise quelles sont les modifications nécessaires ou propose des méthodes de remplacement.
- 5/ Il s'agit là d'une méthode générale qui n'a donc pas été confirmée.
- 6/ Le comité aimerait savoir pourquoi le comité s'occupant de produits a préféré la méthode AACC alors qu'on dispose d'un grand nombre de méthodes éprouvées, mises au point par les organisations internationales, que l'on peut utiliser efficacement pour la mesure du paramètre des divers produits concernés.
- 7/ Le comité aimerait connaître le principe de la méthode afin de définir avec précision le "type" de la méthode en question.
- 8/ Le comité s'occupant de produits peut utiliser les méthodes générales du Codex aux fins d'analyse des métaux lourds.
- 9/ Le comité aimerait connaître la nature des matières étrangères évoquées. La méthode met en évidence seulement des fragments d'insectes.
- 10/ Une méthodologie détaillée est disponible pour la détermination des diverses fractions du gluten de blé.
- 11/ La méthode n'a pu être confirmée en l'absence d'une norme Codex pour la teneur en plomb des olives de table.
- 12/ Les méthodes figurant dans le document CX/S 84/MAS n'ont pas été confirmées.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA LISTE DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES
POUR L'ÉVALUATION DES MÉTHODES D'ANALYSE COMMUNIQUÉES
POUR CONFIRMATION AU COMITÉ DU CODEX
SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Il est indiqué au paragraphe 52 du rapport de la treizième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) (ALINORM 83/23) que la délégation des États-Unis préparera, en collaboration avec le Secrétariat, un document de travail précisant quelles sont les informations indispensables pour procéder à l'évaluation des méthodes d'analyse communiquées pour confirmation. Un avant-projet d'une liste d'informations figurait à l'Appendice I de l'Annexe III du rapport du Groupe de travail ad hoc sur la confirmation des méthodes d'analyse (ALINORM 83/23, Annexe III). Lors de l'examen des méthodes d'analyse communiquées pour confirmation, ce groupe de travail ad hoc avait noté qu'une telle liste serait utile aussi bien au CCMAS, qui a pour mission de confirmer les méthodes d'analyse, qu'au Comité de produits qui transmet ces méthodes pour confirmation. Le CCMAS a reconnu la valeur d'une telle liste et proposé en outre que l'on envisage de déterminer quels sont les critères appropriés aux fins d'acceptation des méthodes.

Le présent document a pour objet d'établir une version plus complète et mieux structurée de la liste qui figure à l'App. I, et de fournir des explications sur les différentes informations demandées. Quant à l'identification des critères relatifs à l'acceptation des méthodes, il conviendra d'attendre que les recherches en cours dans ce secteur soient terminées.

Le document d'origine a été distribué en mars 1984 sous la cote CX/MAS 84/5. Les suggestions et les discussions du Groupe de travail sur les méthodes d'analyse et du Comité ont entraîné sa révision et le document est à présent redistribué en vue de recevoir d'autres observations des gouvernements.

TYPE D'INFORMATION À SOUMETTRE AU CCMAS PAR LES COMITÉS DE PRODUITS DU CODEX EN VUE DE L'EXAMEN DES MÉTHODES D'ANALYSE AUX FINS DE LEUR CONFIRMATION

1.	PLAN DE PRÉSENTATION D'UN RAPPORT	EXEMPLE
1.1	INFORMATIONS POUR L'IDENTIFICATION	
1.1.1	<u>Comité compétent du Codex:</u>	Comité de coordination pour l'Europe
1.1.2	<u>Norme et statut du Codex:</u>	Projet de norme Codex pour le vinaigre (à l'étape 8); ALINORM 83/19
1.1.3	<u>Substance ou caractéristique à analyser:</u>	Extrait sec soluble
1.1.4	<u>Critère ou limite du Codex:</u>	Vin: pas moins de 1,3 g/1/1% HOAc Autre: pas inférieur à 2,0 g/1/1% HOAc
1.1.5	<u>Méthode d'analyse:</u>	
	a) Titre et principe:	"Extrait sec"; évaporation et dessiccation dans des conditions strictement définies
	b) Type de méthode:	Type I (méthode-critère)
	c) Référence bibliographique:	AOAC (1980) 30.064 (13 ^e édition) AOAC (1984) 30.063 (14 ^e édition)
1.2	PROGRAMME ET RESULTATS DES ÉTUDES INTERLABORATOIRES DEVANT JUSTIFIER LA CONFIRMATION DE LA MÉTHODE	
1.2.1	<u>Référence bibliographique à l'étude interlaboratoires:</u>	Ministry of Agriculture, Fisheries, and Food, 65 Romney St., London SW1P 3RD Royaume-Uni; Référence: FSF 764/31 octobre 1984

- 1.2.2 Programme: 18 laboratoires; 8 substances formulées, pour chacune, répétition des analyses en insu
- 1.2.3 Identification et composition des échantillons (s'ils sont connus):
1. Vinaigre
 2. Vinaigre + 2 g/100 ml HOAc
 3. Vinaigre + 0,5 g/100 ml NaCl
 4. Vinaigre + 0,5 g/100 ml d'acide citrique
 5. Vinaigre + 2 g/100 ml HOAc + 0,5 g/100 ml NaCl
 6. Vinaigre + 2 g/100 ml HOAc + 0,5 g/100 ml acide citrique
 7. Vinaigre + 0,5 g/100 ml d'acide citrique + 0,5 g/100 ml NaCl
 8. Vinaigre + 2 g/100 ml HOAc + 0,5 g/100 ml NaCl + 0,5 g/100 ml d'acide citrique

Abréviations utilisées dans le tableau ci-après:

No.	Nombre
Lab(s)	Laboratoire(s)
sd	Ecart-type
RSD	Ecart-type (=coefficient de variation) (=cv)
r	Intervalle de répétabilité ISO (2,83 x l'écart-type interlaboratoires)
R	Intervalle de reproductibilité ISO (2,83 x l'écart-type interlaboratoires)
D	Valeur aberrante de Dixon, limite de confiance à 95%
C	Valeur aberrante de Cochran, limite de confiance à 95%
CL	Limite de confiance/limite de signification

3. REFERENCES

- 3.1 Association des chimistes analystes officiels (1975). Manuel statistique de l'AOAC. Peut être obtenu auprès de l'AOAC, suite 210, 1111 North 19st Street, Arlington, VA 22209 Etats-Unis, page 75
- 3.2 Organisation internationale de normalisation (1981). Norme internationale 5725. Peut être obtenue auprès de l'organisation internationale de normalisation, Genève (Suisse) et auprès des organisations nationales de normalisation, Section 13.
- 3.3 Référence 3.1, page 77
- 3.4 Référence 3.2, section 12
- 3.5 Référence 3.1, page 81, paragraphe (b)
- 3.6 Référence 3.2, section 3.1

Tableau des données sur l'extrait sel soluble dans les vinaigres 1-8

Echantillon	1	2	3	4	5	6	7	8
1.2.4 No. de laboratoires restant après l'élimination des valeurs aberrantes, CL 95% (ou % valeurs aberrantes, type et [No. de labs.])	18 (0)	18 (0)	16 (11%) (C,C) [7,17]	16 (11%) (C,C) [7,9]	16 (11%) (D,C) [8,17]	17 (6%) (C) [17]	16 (11%) (C,C) [6,15]	16 (6%) (C) [8]
1.2.5 Concentration de la substance	-	-	1,32	1,32	1,32	1,32	1,82	1,82
1.2.6 Moyenne obtenue, g/100 ml	0,82	0,815	1,28	1,31	1,30	1,27	1,80	1,79
1.2.7 Récupération, en %	-	-	92	98	96	90	98	97
1.2.8 Paramètres de précision intralaboratoire:								
sd:	0,040	0,052	0,021	0,021	0,032	0,028	0,018	0,018
Cv _o ,%:	4,9	6,4	1,7	1,6	2,4	2,2	0,98	0,99
r	0,11	0,15	0,06	0,06	0,09	0,08	0,05	0,05
Interlaboratoires :								
sd	0,061	0,068	0,040	0,033	0,039	0,041	0,038	0,050
Cv _x ,%:	7,4	8,4	3,1	2,5	3,0	3,2	2,1	2,8
R	0,17	0,19	0,11	0,14	0,11	0,12	0,11	0,14

INTERPRETATION DES ALINEAS 1.1.1 - 1.2.8

1.1 IDENTIFICATION

1.1.1 Comité du Codex compétent

Comité du Codex qui demande la confirmation aux fins de référence.

1.1.2 Norme Codex et son état d'avancement

Il convient de faire spécifiquement référence au produit en cause, à son état d'avancement ainsi qu'à sa publication dans un document du Codex.

1.1.3 Substance ou caractéristique à analyser

Il convient de mentionner la substance ou le constituant chimique ou la caractéristique qui doit être mesuré et pour lequel une disposition de la norme établit une limite ou une valeur à respecter.

1.1.4 Disposition Codex

Indiquer quelle est la disposition Codex (limite, tolérance ou teneur indicative) mentionnée dans la norme qui constitue la ligne de démarcation entre les produits acceptables et ceux qui ne le sont pas.

1.1.5 Méthode d'analyse

a) Titre et principe

Donner une description de la méthode d'analyse qui comprend un résumé des principes utilisés pour isoler la substance et/ou effectuer des mesures.

b) Limite de détermination (le cas échéant)

A définir

c) Type de méthode

Préciser le type de méthode en se référant aux définitions qui figurent dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, cinquième édition, pages 77-78:

Méthodes-critères	(Type I)
Méthodes de référence	(Type II)
Méthodes de remplacement approuvées	(Type III)
Méthodes provisoires	(Type IV)

d) Référence aux sources de la méthode d'analyse

Donner une référence bibliographique permettant de retrouver la méthode dans la littérature scientifique ou technique ou dans un document du Codex. Les références devraient permettre de remonter au document d'origine où est énoncée l'application de la méthode à la substance ou au produit en cause.

1.2 PROGRAMME ET RESULTATS DES ETUDES INTERLABORATOIRES DEVANT JUSTIFIER LA CONFIRMATION DE LA METHODE

1.2.1 Référence bibliographique à l'étude interlaboratoires

Faire référence à une étude interlaboratoires publiée soit dans la littérature scientifique, soit dans un document Codex, ou indiquer le numéro qui lui aurait été attribué par une organisation nationale ou internationale, selon le cas. Donner suffisamment d'informations pour permettre à la/au bibliothécaire d'obtenir les documents cités, soit en s'adressant directement à la publication scientifique, soit dans le cadre de prêts interbibliothèques ou en faisant la demande auprès de l'organisation responsable de sa publication.

1.2.2 Programme

Le nombre d'échantillons, de laboratoires, de déterminations, de répétitions et d'essais utilisés. Si ce nombre est variable, on prévoira une colonne distincte dans le tableau donnant des informations sur cette variable.

1.2.3 Identification et composition des échantillons (s'ils sont connus)

Si cette identification est aisée, on pourra identifier les échantillons dans les rubriques; si elle est complexe, on utilisera par exemple une numérotation séquentielle.

1.2.4 Elimination des valeurs aberrantes

Indiquer le nombre des laboratoires restant après l'élimination des valeurs aberrantes et/ou le pourcentage de valeurs aberrantes qui ont dû être éliminées pour tenir compte des paramètres de précision mentionnés sous 1.2.8; indiquer également les méthodes utilisées. Les méthodes les plus courantes pour l'élimination des valeurs aberrantes sont les suivantes: le test Dixon (D) pour les valeurs extrêmes, 3.1, 3.2 et le test Cochran (C) pour la variance extrême 3.3, 3.4. Indiquer zéro (0) lorsqu'aucune valeur aberrante n'a été éliminée. On estime en général que la suppression de 20 pour cent des valeurs obtenues est excessive. Indiquer le numéro ou les numéros d'identification des laboratoires éliminés afin de déceler un biais systématique de la part de l'un quelconque de ces laboratoires. Mentionner également la limite de confiance dont on s'est servi dans une méthode pour la suppression des valeurs obtenues, si elle est autre que 99%. En règle générale, l'AOAC et l'ISO éliminent les valeurs aberrantes quand la probabilité dépasse 99%. Dans l'exemple, les valeurs aberrantes ont été éliminées quand la probabilité était de 95%.

1.2.5 Concentration de la substance à analyser

Elle doit être indiquée si elle est connue ou supposée. Si elle est partout la même, elle peut être incorporée dans l'alinéa 1.2.3 (Identification des échantillons).

1.2.6 Valeur moyenne et unités

Donner la moyenne des valeurs obtenues pour chaque échantillon, en indiquant les unités utilisées dans la rubrique correspondante. Si le nombre de répétitions mentionnées par chacun des laboratoires n'est pas le même, utiliser la moyenne de chaque laboratoire pour obtenir un résultat moyen, afin de ne pas fausser les résultats.

1.2.7 Récupération

Indiquer le pourcentage de récupération, si la quantité de substance analysée est connue ou évaluée.

1.2.8 Paramètres de précision

a) Répétabilité (interlaboratoires)

Ecart-type dans les mêmes unités que la moyenne
Coefficient de variation (écart-type de répétabilité X 100/moyenne trouvée)
Intervalle (2,83 x écart-type de répétabilité)

b) Reproductibilité (interlaboratoires, y compris interlaboratoire)

Ecart-type dans les mêmes unités que la moyenne
Coefficient de variation (écart-type de reproductibilité X 100/moyenne trouvée)
Intervalle (2,83 X écart-type de reproductibilité)

Il faut toujours mentionner les écarts-types pour chaque échantillon. D'une manière générale, en analyse alimentaire, le coefficient de variation constitue la meilleure source d'information sur la précision, car il reste souvent constant pour un large intervalle de concentration. Il est important de savoir que le coefficient de variation interlaboratoires ne s'obtient pas en calculant l'écart-type pour tous les résultats relatifs à un échantillon (sauf lorsqu'une seule détermination est effectuée); on obtient cette valeur par une "analyse à sens unique de la variance", comme l'a démontré Steiner dans la Partie 3.5 du Manuel de statistique de l'AOAC ou dans ISO 5725, 3.2, section 7.2 b).

Les paramètres de répétabilité et de reproductibilité indiquent qu'un analyste peut parfaitement se vérifier lui-même (r) ou contrôler un autre analyste appartenant à un autre laboratoire (R), en unités absolues, avec une probabilité de 95 pour cent. Toutefois, ces valeurs sont généralement dépendantes des concentrations, aussi dans les cas où une étude prévoit un intervalle de concentration relativement large, le paramètre doit tenir compte de la concentration moyenne correspondante, échantillon par échantillon, 3.2, section 3.

2. NOTES

(Informations complémentaires, raisons de ne pas se conformer aux recommandations et exceptions)

2.1 Référence à une méthode déjà confirmée dans une autre norme Codex.

2.2 Lorsqu'une méthode Codex existe déjà pour cette substance ou cette caractéristique à propos d'un autre produit, mais qu'elle n'est pas recommandée pour la norme de produit à l'examen, donnez les raisons pour lesquelles cette méthode n'est pas utilisée et justifiez le choix d'une méthode différente dans le cas du produit et de la concentration maximale en cause.

2.3 Lorsqu'il existe une méthode générale Codex pour cette substance ou cette caractéristique, et qu'elle n'est pas utilisée dans la norme en cause, donnez les raisons pour lesquelles on n'a pas recours à cette méthode générale.

2.4 Justifiez toute modification apportée à une méthode utilisée antérieurement et confirmée pour d'autres produits, ou à une méthode générale.

3. REFERENCES

Voir page 36.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR L'ECHANTILLONNAGE

1. Le Groupe de travail ad hoc sur l'échantillonnage s'est réuni pendant la quatorzième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Il se composait de 33 membres placés sous la présidence du Dr Roger Wood (Royaume-Uni), M. Paul Khan (Etats-Unis) faisant fonction de Secrétaire et le Dr. L.G. Ladomery (Secrétariat FAO) représentant la FAO.

2. Le Groupe de travail a été chargé de l'examen des divers documents et notamment:

CX/MAS 84/8 - Application des principes généraux régissant l'élaboration ou le choix des méthodes d'échantillonnage du Codex;

CX/MAS 84/9 - Définition des termes utilisés en échantillonnage;

CX/MAS 84/10 - Confirmation des dispositions relatives à l'échantillonnage dans les normes Codex;

et

CX/MAS 84/12 - Procédure d'échantillonnage pour les contaminants à insérer dans les normes Codex.

3. Groupe de travail intersession

Il a été convenu de constituer un Groupe de travail intersession sur l'échantillonnage formé par tous les membres du Groupe de travail ad hoc. Une liste des membres du Groupe de travail intersession figure à l'APP. I. En outre, il a été convenu que le Dr. Wood ferait fonction de coordinateur pour le Groupe et que les diverses questions seraient renvoyées à ce groupe de travail intersession pour examen; ces questions sont présentées plus loin dans le présent rapport.

CX/MAS 84/8: Application des principes généraux régissant l'élaboration ou le choix des méthodes d'échantillonnage du Codex

4. Le Groupe de travail a examiné dans le détail le document précité et l'on est parvenu aux premières conclusions ci-après:

a) Les pages 1 et 2 du document restent inchangées;

b) Page 3, paragraphe 3.1: un exemple sera ajouté à "par attribut" de sorte que l'énoncé figurant sous la rubrique "type de plan d'échantillonnage" deviendra "par attribut" (comme dans le document CAC/RM 42-1969);

c) Page 3, paragraphes 3.2 et 3.3: ces deux paragraphes traitant des critères de composition seront réunis;

d) Page 3, paragraphe 3.4: supprimer "à élaborer par le Codex" indiqué à la rubrique "type de plan d'échantillonnage" et remplacer cette phrase par "plan d'échantillonnage conformément à ALINORM 83/23, Annexe V";

e) La page 4 ne nécessite aucun changement;

f) Page 5, deuxième phrase dans le premier paragraphe complet de la page: supprimer "plan par variables" et remplacer par "plan par variables figurant à l'Annexe II";

g) Page 5: on a débattu de l'efficacité relative des plans d'échantillonnage par attributs et par variables quand un petit effectif d'échantillons est à l'examen. Toutefois, aucune modification n'a été apportée au texte suite aux débats;

h) Page 6, second paragraphe de l'alinéa 6.5, dernière phrase: il est convenu que cette dernière phrase constitue un nouveau paragraphe à l'alinéa 6.5 et qu'il est souhaitable de le faire précéder de: "Remarque: L'une des conséquences du système par variables ...", ceci afin de souligner les informations contenues dans la phrase;

i) Page 6, référence 8.1: il faut lire 1984 au lieu de 1981;

- j) Page 6, référence 8.2: remplacer par la référence équivalente de l'ISO si elle est disponible;
- k) Page 6, référence 8.3: remplacer par la référence équivalente de l'ISO: ISO 3951:1981;
- l) Annexe I: Définitions: il est convenu que les rubriques concernant le vocabulaire et la définition des termes se rapportant à l'échantillonnage indiqués dans le document CX/MAS 84/8, Annexe I seraient maintenus mais que la définition de chaque terme s'inspirerait de la définition équivalente contenue dans ISO/DIS 7002 (voir CX/MAS 84/9 en y apportant les modifications ci-après:
- m) Liste des définitions figurant à l'Annexe I, CX/MAS 84/8 Amendement du texte ISO/DIS 7002 approuvé
- | | |
|---|---|
| 1. Niveau de qualité acceptable | Après variants, ajouter entre parenthèses (individus défectueux et défauts par 100 unités, etc.). |
| 2. Critère d'acceptation | Après variants, ajouter entre parenthèses (individus défectueux et défauts par 100 unités, etc.). |
| 5/6. Echantillon global et échantillon global mélangé | Utiliser le texte donné pour l'échantillon global dans les deux cas. |
| 12. Niveau de contrôle | Maintenir la définition figurant dans le document CX/MAS 84/8. |
| 13. Individu | Maintenir la définition figurant dans le document CX/MAS 84/8. |
| 21. Niveau de qualité :
inacceptable | Ajouter la définition donnée dans CX/MAS 84/8 à celle donnée dans ISO/DIS 7002. |
| 25. Plan d'échantillonnage | Maintenir la définition donnée dans CX/MAS 84/8. |
| 26. Ecart-type | Les définitions de "l'écart-type" et de la "variance" contenues dans ISO/DIS 7002 doivent être combinées avec celle de l'écart-type contenue dans le document révisé CX/MAS 84/8. |
- n) Il est convenu de faire figurer à l'Annexe une définition de la "constante d'acceptabilité" et,
- o) Annexe II: Plans d'échantillonnage du Codex - description, formules et valeurs numériques à utiliser: il est convenu de contrôler les formules données pour l'"acceptation d'un lot" dans des plans d'échantillonnage par variables avec un écart-type inconnu, de confirmer les chiffres indiqués dans les tableaux et que la lettre "C" au Tableau 4 servant à définir la "constante d'acceptabilité" soit remplacée par la lettre "K".
5. Le Président du Groupe de travail était prié d'inclure dans le corps du document CX/MAS 84/8 les déclarations qu'il avait faites en présentant le document à l'ouverture de la session plénière (voir paragraphes 36-38, ALINORM 85/23).
6. Il a été convenu que le document serait:
- a) préparé par le Président en tenant compte des observations faites par le Groupe de travail qui,
- b) Enverra le projet révisé au Groupe de travail intersession sur l'échantillonnage aux fins d'observations et d'approbation, et ensuite:
- c) Enverra le projet révisé au Secrétariat de la FAO qui le distribuera aux divers gouvernements par circulaire en vue de recueillir leurs observations. Cette circulaire devra indiquer que ce comité espère qu'il n'y aura pas d'amendements touchant au fond en ce qui concerne le document révisé CX/MAS 84/8 étant donné que les notes, aux yeux du Comité, sont proches de la version définitive.

CX/MAS 84/9: Définition des termes utilisés dans les méthodes d'échantillonnage (Extrait d'ISO/DIS 7002)

7. Les termes contenus dans le document précité ont été brièvement discutés. Il est convenu que les observations esquissées au paragraphe 4(e) du présent rapport seront transmises au Secrétariat de l'ISO. Il est convenu qu'il n'était pas nécessaire de faire des observations au sujet des autres termes contenus dans le document CX/MAS 84/9.

On a noté que la date limite d'envoi à ISO des observations sur ISO/DIS 7002 avait été reportée à mars 1985 et qu'ISO accueillera favorablement les observations présentées par les parties intéressées qui ne sont pas nécessairement membres de l'ISO.

CX/MAS 84/10: Confirmation des dispositions relatives à l'échantillonnage dans les normes Codex

8. Le Groupe de travail ad hoc a décidé de reporter la confirmation des méthodes d'échantillonnage mentionnées dans les normes intéressant des produits tant que l'on n'aura pas fait progresser les dispositions contenues dans CX/MAS 84/8 et tant que l'on ne saura pas avec précision si des plans d'échantillonnage "par attributs" ou "par variables" seront utilisés.

On a noté plus particulièrement que le fait de ne pas confirmer à présent les plans d'échantillonnage proposés n'empêchera pas les normes de progresser vers les étapes suivantes. On a estimé plus avantageux d'examiner les méthodes d'échantillonnage figurant dans les normes intéressant des produits avec les Comités de produits concernés.

CX/MAS 84/12: Procédure d'échantillonnage pour les contaminants à insérer dans les normes Codex

9. Le document mis au point par le CCFA et qui est actuellement distribué aux différents comités du Codex illustre de façon schématique divers plans d'échantillonnage. Le Groupe de travail ad hoc a pris bonne note du document et observé notamment que le schéma "2C" à la page 6 du document CX/MAS 84/12 ressemblait fort au plan généralement adopté pour obtenir un échantillonnage "moyen" aux fins de détermination des résidus de pesticides.

Observations générales

10. Au cours de leur échange de vues, les membres du Groupe de travail ont fait diverses observations importantes de caractère général. En particulier, il était rappelé au Groupe qu'aucune solution, à ce jour, n'avait été apportée aux questions évoquées ci-après ayant trait aux plans d'échantillonnage indiqués dans le document CX/MAS 82/9 (septembre 1982):

- a) Quel est le rôle des plans d'échantillonnage Codex en général (c'est-à-dire doivent-ils servir de méthodes-critères en cas de litige, de méthodes de référence fondées sur des bases statistiques rigoureuses ou de méthodes acceptables dans la pratique, reflétant les procédés d'échantillonnage courants (voir à ce sujet ALINORM 81/23, par. 16);
- b) Quel est l'objet des deux niveaux d'échantillonnage dans les plans d'échantillonnage Codex pour les denrées alimentaires préemballées (c'est-à-dire à taux bas ou à taux élevé d'échantillonnage);
- c) Dans quelle mesure les plans d'échantillonnage amendés conviennent-ils pour le contrôle destructif de la conformité de lots ou de livraisons dans le commerce;
- d) A quel type de disposition des normes Codex s'appliquent les plans d'échantillonnage lorsqu'ils sont incorporés dans ces normes;
- e) Quelle terminologie faut-il employer dans les normes Codex pour s'assurer que les divers plans d'échantillonnage sont utilisés exclusivement aux fins qui sont les leurs.

11. Il a été convenu que ces observations seraient incluses dans la version révisée du projet de document CX/MAS 84/8.

12. La délégation de la Suisse a fait état de plans d'échantillonnage par variables spécifiques pouvant être utilisés pour des lots ayant une distribution non normale et a indiqué qu'elle était disposée à soumettre ces plans d'échantillonnage au Groupe de travail intersession. Le Groupe de travail a accepté cette proposition.

ALINORM 85/23
APPENDICE I
ANNEXE III

GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSION

LISTE DES PARTICIPANTS

Australie	-	-	R.C. Norris
Cameroun	-	-	J.A. Ngalani
Canada	-	-	W.P. Cochrane
Cuba	-	-	A. Marrero
			S. Vergara
Finlande	-	-	J. Hirn
			P.L. Penttilä
France	-	-	Y. Castang
			C. Soules
Rép. féd. d'Allemagne	-	-	W. Krönert
			J. Ruessing
Hongrie	-	-	L. Kormendy
			M. Uzonyi
Mexique	-	-	E. Shor
Pays-Bas	-	-	W.J. de Koe
			H.A.M.G. Vaessen
			W.G. Ruig
Norvège	-	-	O.R. Braekkan
			A.O. Hougen
Pologne	-	-	S.M. Tyszkiewicz
Espagne	-	-	J.M. Vallejo
Suède	-	-	L. Carlsson
Suisse	-	-	J.M. Virieux
Royaume-Uni	-	-	R. Wood 1/
Etats-Unis d'Amérique	-	-	P. Khan 2/
			E. Campbell
			G.E.S. Cox
			W.H. Dubbert
			A.P. Rainosek
			E. Vadelund
			J.S. Winbush
FIL	-	-	E. Hopkin
IFGMA	-	-	P. Khan
ISO	-	-	G. Castan
			K.G. Lingner
			H.W. Schipper
Secrétariat du Codex	-	-	L.G. Ladomery

- 1/ A fait fonction de Président du Groupe de travail Ad Hoc et coordonnera les travaux avec le Groupe intersession.
- 2/ A fait fonction de Secrétaire du Groupe de travail Ad Hoc.

RECOMMANDATIONS DU CCMAS CONCERNANT L'ACCEPTATION PAR LES GOUVERNEMENTS
DES DIVERS TYPES DE METHODES D'ANALYSE DU CODEX 1/

(soumises à la Commission pour adoption)

1. Méthodes-critères (TYPE I)

Les méthodes-critères (Type I) du Codex devraient être soumises aux gouvernements pour acceptation comme les dispositions auxquelles elles s'appliquent et qui font partie des normes du Codex. L'acceptation sans restriction d'une méthode-critère du Codex implique que l'on accepte que la valeur mentionnée dans une norme Codex est définie aux termes de la méthode Codex.

Lorsqu'un gouvernement détermine la conformité avec la valeur mentionnée dans la norme Codex, il devrait utiliser la méthode Codex, particulièrement dans les cas de litiges portant sur des résultats d'analyses.

La non-acceptation de la méthode-critère Codex, ou l'acceptation de normes Codex avec des dérogations portant sur le fond concernant les méthodes-critères Codex, doivent être considérées comme des acceptations de la norme Codex assorties de dérogations spécifiées.

2. Méthodes de référence (TYPE II)

L'acceptation de normes Codex renfermant des méthodes d'analyse de référence Codex (Type II) implique la reconnaissance que les méthodes de référence du Codex sont des méthodes dont la fiabilité a été démontrée sur la base de critères acceptables à l'échelon international. Leur emploi devrait par conséquent être obligatoire, c'est-à-dire, qu'elles devraient être soumises aux gouvernements pour acceptation dans les cas de litiges portant sur les résultats d'analyses.

La non-acceptation de la méthode de référence Codex, ou l'acceptation, pour les cas de litiges portant sur des résultats d'analyses, de normes Codex avec des dérogations portant sur le fond, concernant les méthodes de référence Codex, devraient être considérées comme des acceptations de la norme Codex assorties de dérogations spécifiées.

3. Méthodes de remplacement approuvées (TYPE III)

L'acceptation de normes Codex renfermant des méthodes d'analyse de remplacement approuvées Codex (Type III) signifie que l'on reconnaît que les méthodes de remplacement approuvées sont des méthodes dont la fiabilité a été démontrée sur la base de critères acceptables à l'échelon international. Leur emploi devrait être recommandé aux fins de contrôle, d'inspection ou de réglementation. La non-acceptation des méthodes de remplacement approuvées ne devrait pas être considérée comme une dérogation à la norme Codex.

4. Méthode provisoire (TYPE IV)

Etant donné que la fiabilité de ces méthodes n'a pas encore été confirmée par le CCMAS sur la base de critères acceptés à l'échelon international, elles ne sauraient être considérées comme des méthodes Codex officielles. Les méthodes du Type IV peuvent, le cas échéant, devenir des méthodes des types I, II ou III, avec les conséquences que cela comporte pour ce qui est de l'acceptation des méthodes Codex. Par conséquent, les méthodes du type IV ne devraient pas être recommandées en tant que méthodes Codex tant que leur fiabilité n'a pas été reconnue par le CCMAS. Elles peuvent être incluses dans les projets de normes Codex ou dans les normes Codex à condition que leur caractère non-approuvé soit clairement indiqué.

1/ Pour les définitions de ces méthodes, voir le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, 5^e édition.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL AD HOC SUR LES PLANS D'ECHANTILLONNAGE
DE REMPLACEMENT POUR LES BLOCS DE POISSON

1. A la quatorzième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) tenue à Budapest du 26 au 30 novembre 1984, le Groupe de travail est convenu d'examiner la requête présentée par la seizième session du Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche (CCFFP) en vue d'obtenir des conseils et des informations sur les plans d'échantillonnage de remplacement concernant les blocs de poisson (CX/MAS 84/11).

2. La composition du Groupe de travail se présentait ainsi:

CANADA	W.P. COCHRANE
NORVEGE	O.R. BRAEKKAN
	A.O. HOUGEN
ETATS-UNIS	
D'AMERIQUE	G.E.S. COX
	A.P. RAINOSEK (Président)
	J.S. WINBUSH

3. Après un examen rapide mais attentif du document CX/MAS 84/11 et des documents de référence, le Groupe de travail a décidé de poursuivre ses délibérations au-delà de la date de clôture de la session en vue de procéder à un examen approfondi des diverses considérations que suscitent les aspects économiques liés à l'échantillonnage de ce produit particulier.

4. Le Groupe de travail est convenu que les observations écrites et les recommandations visant à résoudre la question des plans d'échantillonnage de remplacement pour les blocs de poisson seraient soumises au Président au plus tard en mars 1985. Ces observations et recommandations, sous forme de résumé, seront transmises au Secrétariat de la CAC pour examen et la suite qu'il convient d'y donner.

5. A la fin de la réunion du Groupe de travail, M. W.S. de Koe des Pays-Bas et un représentant du Royaume-Uni (devant être désigné ultérieurement) se sont proposés de participer aux travaux ultérieurs du Groupe de travail.

ALINORM 85/23
ANNEXE VI

RAPPORT DE LA CINQUIEME REUNION INTERINSTITUTIONS
(Budapest, 22-23 novembre 1984)

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La réunion a été ouverte par M. K. Kismarton, Chef du Département du bureau hongrois de normalisation. En souhaitant la bienvenue aux participants, M. Kismarton a transmis les vœux de M. K. Marosi, Directeur technique, empêché, pour un plein succès de la réunion.

2. Se référant aux travaux des diverses organisations qui assistaient à la réunion interinstitutions (voir Appendice I à la présente annexe), M. Kismarton a souligné l'importance du point 5 de l'ordre du jour au titre duquel la réunion arrêterait son mandat. Un autre point important de cet ordre du jour concernait la réévaluation de la méthodologie existante en matière d'analyse des denrées alimentaires.

ELECTION DU PRESIDENT

3. Adoptant la suggestion faite par M. Kismarton, la réunion à l'unanimité a élu M. G. Castan, Directeur de la politique de normalisation de l'Association française de normalisation (AFNOR).

DESIGNATION DU RAPPORTEUR

4. Monsieur K.G. Lingner, Chargé du Secrétariat central de l'ISO et qui avait déjà fait fonction de rapporteur aux réunions interinstitutions antérieures a été désigné rapporteur.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. L'ordre du jour a été adopté sous réserve d'inclure deux questions supplémentaires, l'une traitant des mesures prises par le Secrétariat du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage en application des résultats de la quatrième réunion interinstitutions. La seconde question concernait la liste des informations nécessaires pour l'évaluation des méthodes d'analyse communiquées pour confirmation au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

MANDAT ET STATUT DE LA REUNION INTERINSTITUTIONS

6. Il a été rappelé aux participants la décision prise à la réunion antérieure de donner un statut permanent à la réunion interinstitutions lors de la constitution de son mandat et de la désignation de son affiliation. Le mandat proposé dont ont pris connaissance les représentants des diverses organisations avant la réunion est le fruit des échanges de vues entre le Secrétariat du Codex, le Président de la réunion interinstitutions et le Rapporteur.

7. La réunion a adopté le mandat tel qu'il avait été envisagé sous réserve de modifications rédactionnelles mineures. Les participants sont en outre convenus que les réunions seraient tenues en même temps que les sessions du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Le Secrétariat sera assumé par le Secrétariat central de l'ISO et le Président sera désigné pour la durée d'une réunion et pour la période séparant cette réunion de la suivante. Le mandat, tel qu'il a été adopté, figure à l'Appendice 2 à la présente Annexe.

8. La réunion a alors examiné la liste des organisations qui avaient reçu leur invitation en même temps que l'ordre du jour. On a estimé que, même si de nombreuses organisations internationales ou régionales s'intéressaient à la question générale traitant des denrées alimentaires, seules seraient invitées les organisations soucieuses d'élaborer et de normaliser des méthodes d'analyse et d'échantillonnage. On a en outre noté que certaines organisations invitées à la réunion présente n'avaient ni répondu à l'invitation ni envoyé un rapport de leurs activités dont la nature était peut être susceptible de retenir l'attention de la réunion interinstitutions. En conséquence, la réunion a décidé de rayer l'EOQC et l'IOOC de la liste des participants. Le rapporteur a été prié d'écrire à la CEE, à l'ISDI et l'OIV afin de savoir si ces organisations souhaitent participer aux réunions interinstitutions.

9. Le représentant de la CAC a souhaité, et les participants ont donné leur assentiment à cette suggestion, que certaines organisations des régions d'Afrique et d'Asie soient invitées à la prochaine réunion. Il a indiqué en outre que rien n'imposait d'adresser des invitations distinctes à la FAO et à l'OMS, le Secrétariat de la CAC recevant toutes les invitations et étant représenté aux réunions interinstitutions.

10. Le rapporteur a appelé l'attention sur la pratique usuelle consistant à adresser les invitations au Siège des organisations intéressées ou aux autres services centraux de liaison en rapport officiel avec le Secrétariat, plutôt qu'à des personnes associées aux travaux des organisations intéressées.

MESURES PRISES PAR LE SECRETARIAT DU CODEX EN APPLICATION DES RESULTATS DE LA QUATRIEME REUNION INTERINSTITUTIONS

11. Le représentant de la CAC a informé la réunion que le Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses, tandis qu'il s'évertuait à promouvoir l'élaboration d'une méthodologie analytique, avait apprécié la collaboration qui s'était établie entre l'ISO/ICC et l'AOAC, ce qui a facilité le choix des méthodes nécessaires. Il a signalé en outre que le Secrétariat du Codex avait été prié de distribuer à tous les services centraux de liaison avec le Codex et aux organisations internationales, une liste des méthodes à élaborer dont la CAC a besoin. Cette liste n'a pas encore été

arrêtée définitivement. L'Australie offre des services d'experts-conseils et les moyens matériels requis pour préparer une liste informatisée de toutes les méthodes nécessaires (méthodes confirmées, en attente, confirmées provisoirement, nécessaires, etc.).

12. A la demande des représentants de la République de Corée formulée à la session précédente du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, le Secrétariat du Codex a en outre examiné les propositions visant à élargir la liste des invités à la réunion interinstitutions.

COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES METHODES D'ANALYSE ET D'ECHANTILLONNAGE NORMALISEES

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a examiné les diverses suggestions sur la façon d'amener les organisations à coopérer dans la pratique. On a estimé qu'il convenait d'améliorer l'échange d'informations sur les travaux en cours et futurs, afin d'éviter que des efforts similaires ne fassent double emploi et d'utiliser au mieux les ressources limitées. Le représentant de l'AOAC a souligné l'importance que l'ensemble des organisations concernées assistent en même temps aux réunions. A cet égard, on a noté, que moyennant une liaison directe avec les comités techniques compétents, l'ISO a associé toutes les organisations intéressées à ses activités dans les domaines correspondants et que le travail fait en commun par la FIL, l'ISO et l'AOAC dans le secteur des produits laitiers est un bon exemple de collaboration entre les organisations internationales intéressées.

14. Le représentant de la FIL s'est proposé de préparer pour la réunion suivante un bref document qui exposerait dans les grandes lignes les diverses suggestions susceptibles d'améliorer la collaboration et l'échange d'informations entre les organisations assistant aux réunions interinstitutions. En outre, les participants ont été invités à envoyer au Secrétariat toute information supplémentaire qu'il conviendrait, à leur avis, de distribuer aux fins de discussion.

15. Le représentant de la CAC a ajouté que l'on pourrait recourir au système de distribution du Codex au cas où il serait nécessaire d'assurer une large distribution des documents concernés.

ESSAIS INTERLABORATOIRES DE METHODES D'ANALYSE

16. Le Président a souligné l'importance de ce point de l'ordre du jour étant donné les besoins en méthodes devant être confirmées par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

VALIDATION DES METHODES D'ANALYSE ET D'ECHANTILLONNAGE

17. Le représentant de l'AOAC a fait un exposé succinct des résultats du récent symposium AOAC/UICPA sur l'harmonisation des essais interlaboratoires. Il a distribué un document contenant des recommandations qui seront sous peu présentées aux participants du symposium.

18. La réunion a noté que l'UICPA était priée d'entreprendre la normalisation des symboles et de la terminologie des études analytiques interlaboratoires et que toute autre organisation s'intéressant tout spécialement à ce sujet était invitée à collaborer. A cet égard, on a aussi fait état du Comité technique ISO/TC 69 "Applications des méthodes statistiques". Ce comité avait établi des normes internationales sur la terminologie statistique (ISO 3534) ainsi que des informations utiles pour les essais interlaboratoires (ISO 5725). La dernière norme, qui tient compte des propositions faites par d'autres organisations, est en cours de révision.

19. Le représentant de la FIL s'est demandé si, ultérieurement, il était également prévu d'élaborer des documents fournissant des informations utiles pour procéder aux essais interlaboratoires dans le secteur des examens microbiologiques. Jusqu'à ce jour, priorité avait été donnée aux essais interlaboratoires dans le domaine de l'analyse chimique ou physico-chimique. La réunion est convenue qu'il s'agissait là d'un sujet important méritant d'être approfondi. On a en outre mentionné un guide consacré au traitement des données en microbiologie publié par le NMKL.

COOPERATION PRATIQUE EN MATIERE D'ESSAIS INTERLABORATOIRES

20. Se référant à une suggestion faite par le rapporteur, l'AOAC est convenu d'étudier la possibilité d'établir une liaison directe avec les sous-comités du Comité technique ISO/TC 34 "Produits alimentaires agricoles". Cette liaison directe faciliterait l'échange d'informations sur les essais interlaboratoires en cours et en projet et permettrait d'éviter que des tâches identiques ne soient confiées aux organisations. On a noté que les décisions se rapportant aux essais interlaboratoires ont été consignées dans les résolutions adoptées par les comités ISO.

21. Le représentant de l'AOAC s'est proposé de faire paraître les informations concernant les essais interlaboratoires entrepris par d'autres organisations dans le bulletin de l'AOAC "The Referee". Le représentant du Secrétariat du Codex est convenu de se mettre en rapport avec le rédacteur du bulletin publié par la Swedish National Food Administration. Ce bulletin pourrait éventuellement servir à la diffusion mondiale d'informations pertinentes en matière d'essais interlaboratoires.

CERTIFICATION ET ESSAIS INTERLABORATOIRES DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'HOMOLOGATION DE LABORATOIRE

22. Le Président a présenté un document qui expose à grands traits l'historique, les structures et les activités relatives à la certification et à l'homologation de laboratoire. Les travaux de l'International Laboratory Accreditation Conference (ILAC) et ceux de deux comités du Conseil de l'ISO (REMCO pour les documents de référence et CERTICO pour la certification) ont fait l'objet d'un débat.

23. Le rapporteur a invité les organisations intéressées par les travaux de REMCO ou de CERTICO, et désireuses d'obtenir de plus amples informations à ce sujet, de se mettre en rapport avec le Secrétariat central de l'ISO. On a noté que l'AOAC avait déployé des activités semblables.

RAPPORTS EMANANT D'ORGANISATIONS SPECIALISEES SUR LES METHODES D'ANALYSE NECESSAIRES A LA CAC

24. Des représentants des diverses organisations ont été invités à présenter des rapports succincts sur les activités correspondantes de leurs organisations. En outre, le rapporteur avait distribué un document énumérant les normes et projets ISO existant en la matière.

PRODUITS CACAOTES ET CHOCOLAT

25. Le Président du Comité technique OICC/AIFC a été dans l'impossibilité d'assister à la réunion. Il avait adressé au Secrétariat une liste des travaux existants, un rapport d'activités et un rapport sur la vingtième session du Comité technique.

26. En l'absence d'un représentant de l'OICC/AIFC, la réunion n'a pas examiné dans le détail les informations fournies.

LAIT ET PRODUITS LAITIERS

27. Le représentant de la FIL a évoqué les travaux des groupes mixtes FIL/ISO/AOAC d'experts chargés de normaliser les méthodes d'analyse dans le domaine des produits laitiers. Ces travaux collectifs ont abouti à la publication de textes rédigés en commun par les trois organisations et qui sont rappelés dans le code d'usages FAO/OMS concernant le lait et les produits laitiers.

GLACES DE CONSOMMATION

28. La réunion a pris acte des travaux des groupes mixtes FIL/ISO/AOAC d'experts dans ce domaine.

GRAISSES ET HUILES

29. En l'absence d'un représentant de la section des huiles et des graisses de l'UICPA, le rapporteur a informé la réunion que les normes et projets énumérés dans le document ISO avaient été préparés en étroite collaboration avec l'UICPA et d'autres organisations concernées. D'un point de vue technique, ces méthodes ISO sont semblables aux méthodes de l'UICPA. C'est pourquoi, un nombre croissant de méthodes ISO sont mentionnées par les comités du Codex compétents.

30. Le représentant de la CAC a souligné la nécessité d'élaborer une méthode permettant de déterminer qualitativement et quantitativement les graisses animales contenues dans les mélanges de graisses végétales. Cette question s'était posée lors du Comité de coordination du Codex pour l'Asie et revêt une importance toute spéciale pour des pays comme l'Inde où des considérations religieuses ou administratives interdisent l'utilisation de graisses animales dans les matières grasses concrètes.

31. Tout en admettant que la limite de détection des méthodes traditionnelles de la chimie organique ne suffisait pas à cet égard, l'utilisation d'une méthodologie et d'un matériel de pointe seraient susceptibles d'offrir une méthode fiable.

ALIMENTS DIETETIQUES OU DE REGIME

32. La réunion a noté la prolifération indésirable, à l'échelon international, de méthodes pour la détermination des fibres brutes.

33. Le représentant de l'AOAC a appelé l'attention sur le fait que maintes méthodes existantes n'avaient pas fait l'objet d'essais interlaboratoires. Les critères d'acceptation auxquels doivent répondre les méthodes pour être confirmées par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage ne permettraient pas la confirmation de telles méthodes. Il a en outre informé la réunion que l'AOAC avait adopté plusieurs méthodes pour la détermination d'oligo-éléments dans les aliments pour nourrissons et une méthode pour la détermination des fibres diététiques ayant fait l'objet d'essais interlaboratoires.

JUS DE FRUITS

34. En l'absence d'un représentant de la FIJU et faute de disposer d'un rapport d'activités écrit, ce point de l'ordre du jour n'a pas été discuté.

FRUITS ET LEGUMES TRAITES

35. Le représentant de la CAC a mentionné que le Comité du Codex sur les fruits et légumes traités avait normalisé tous les produits importants et n'avait inclus dans les normes que les spécifications mesurables. Le Comité avait en outre passé en revue les méthodes disponibles devant être examinées par le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

36. Le représentant de la FIL a informé la réunion des travaux mixtes FIL/ISO/AOAC portant sur la détermination du sulfure dans le yaourt aromatisé.

PRODUITS TRAITES A BASE DE VIANDE

37. Le représentant de la CAC, faisant état des travaux des comités du Codex compétents, a ajouté que son organisation recommandait l'utilisation de la méthodologie ISO, selon qu'il convient. Toutefois, les résultats de récents essais interlaboratoires sur la détermination de la teneur en nitrate, conformément à la méthode stipulée dans ISO 3091, avaient montré que l'efficacité de la colonne utilisée pour le cadmium était variable.

38. L'AOAC avait procédé à des essais interlaboratoires à l'aide d'une méthode enzymatique pour la détermination des protéines de soja dans les produits à base de viande.

SUCRES

39. Au nom du Secrétaire général de l'ICUMSA, empêché, le rapporteur a fait un bref compte rendu des activités de cette organisation à ce sujet. Il y trois ans, l'ICUMSA avait présenté des propositions relatives à des méthodes qui devaient remplacer les normes du Codex pour l'analyse des sucres. Malheureusement, ces propositions n'avaient pas été prises en considération par le Comité du Codex sur les sucres dans le document CX/S 84/MAS distribué en mai 1984. C'est pourquoi, en septembre 1984, l'ICUMSA avait adressé au Comité du Codex des observations sur le document en question ainsi qu'une version amendée des propositions antérieures. Cette nouvelle version tient compte des résultats de la dix-huitième session de l'ICUMSA tenue en 1982.

40. Peu de progrès ont été réalisés quant aux méthodes d'analyse pour les sucres en poudre. Par ailleurs, on sait que les normes du Codex pour l'analyse des sucres publiées en 1969 sont erronées et inapplicables, en maints endroits. L'ICUMSA apprécierait qu'on lui donne l'occasion de formuler ses observations sur les nouveaux textes proposés.

41. Un document contenant les observations de l'ICUMSA sur le document CX/S 84/MAS a été distribué aux participants.

PRODUITS D'HYDROLYSE DE L'AMIDON

42. Le Président a présenté un document qui avait été préparé par l'ISO. Il a informé la réunion que les méthodes mises au point par ISO/TC 93 avaient fait l'objet d'essais interlaboratoires en vue d'établir la répétabilité et la reproductibilité de ces méthodes. Eu égard aux besoins du Codex, l'ISO/TC 93 est en cours de réorganisation. Pour préparer les travaux futurs d'ISO/TC 93, l'AFNOR, en sa qualité de secrétariat, étudie des méthodes pour la détermination des contaminants par absorption atomique et du pouvoir rotatoire.

43. Alors que les méthodes AOAC proposées en 1980 satisfont aux limites spécifiées dans les normes du Codex, on a noté que la limite de détection des méthodes présentes répondait mieux aux produits circulant sur les marchés actuels. En outre, pour la détermination du pouvoir rotatoire, la méthode de la Pharmacopée européenne fondée sur le même principe que la méthode actuelle retenue par le Codex avait fait l'objet d'essais interlaboratoires satisfaisants. L'ISO/TC 93 collabore étroitement avec l'ICUMSA.

44. Le représentant de la Fédération internationale des industries du glucose (IFG) s'est félicité des efforts visant à relancer ISO/TC 93 et a fait état des travaux de la Corn Refiners Association qui avait mis au point diverses méthodes pour les produits d'hydrolyse de l'amidon.

45. L'AOAC a été invitée à étudier la possibilité d'établir une liaison avec l'ISO/TC 93.

CEREALES, PRODUITS CEREALIERS, LEGUMES SECS ET LEGUMINEUSES

46. Le représentant de l'AICC a présenté le document préparé pour cette réunion. L'AICC travaille en étroite collaboration avec ISO/TC 34/SC 4. Elle a pour principale tâche de normaliser les méthodes d'essai et d'associer étroitement les résultats de la recherche scientifique et des activités pratiques.

47. Le représentant de l'ISO a présenté un tableau d'ensemble des travaux réalisés par ISO/TC 34/SC 4. Lors du débat qui a suivi, l'attention a été appelée sur le fait que le Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses avait récemment décidé d'adopter pour la détermination de la granulométrie de la farine, la méthode de tamisage de l'AOAC en utilisant toutefois des tamis normalisés (unités métriques) par l'ISO.

48. Le représentant de l'ISO a regretté que le Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses ait récemment inclus dans ses documents des références à des méthodes préparées par des organisations nationales. On a estimé que partout où existe une méthodologie appropriée, mise au point par des organisations internationales, il convenait de se reporter aux documents internationaux s'y rapportant.

MICROBIOLOGIE

49. Le président a présenté un document esquissant l'activité d'ISO/TC 34/SC 9 et d'ISO/TC 147/SC 4. Les deux comités ont travaillé en étroite collaboration et ont établi une liaison avec diverses organisations internationales. De nouveaux travaux inclus depuis peu dans le programme d'ISO/TC 34/SC 9 se rapportent à des essais interlaboratoires dans le domaine de l'analyse microbiologique.

50. Le représentant de la FIL a indiqué que les méthodes spécifiques pour les produits laitiers mises au point par les groupes mixtes FIL/ISO/AOAC d'experts étaient en harmonie avec les méthodes générales élaborées par ISO/TC 34/SC 9.

51. Le rapporteur a attiré l'attention sur ISO 7676 qui offre des informations sur une procédure type d'analyse microbiologique.

EAUX MINÉRALES

52. Le rapporteur a esquissé les travaux d'ISO/TC 147 "qualité de l'eau" qui a élaboré des méthodes d'analyse pour tous les types d'eau. Certaines de ces méthodes s'appliquent également aux eaux minérales et le Comité de coordination du Codex pour l'Europe peut donc en tenir compte dans le cadre de ses travaux sur la norme régionale pour les eaux minérales.

CONTAMINANTS

53. Le représentant de l'UICPA a présenté un document qui expose à grands traits l'activité de la Commission de l'UICPA sur la chimie alimentaire. L'examen du projet portait également sur des travaux relatifs aux additifs alimentaires, aux contaminants inorganiques et organiques, aux mycotoxines et aux biotoxines aquatiques.

54. Le représentant de la FIL a signalé qu'un nouveau groupe mixte FIL/ISO/AOAC d'experts avait entrepris des travaux sur les inhibiteurs et qu'un premier projet est déjà disponible.

55. Le représentant de la CAC a fait état d'une consultation sur les médicaments à usage vétérinaire au cours de laquelle on a débattu de la possibilité de créer un nouveau comité du Codex sur les résidus d'antibiotiques et autres résidus dans les denrées alimentaires.

56. La réunion a été informée que l'UICPA avait procédé à une étude interlaboratoires sur la détermination de la patuline. La médiocre reproductibilité obtenue avait abouti à la décision d'abandonner la méthode. L'AOAC avait pris une décision semblable.

57. On a noté que diverses organisations internationales dont l'ISO avaient élaboré des méthodes pour la détermination du gossypol, de l'aflatoxine B et du zéaralénone dans les aliments du bétail qui peuvent intéresser la CAC, bien que ces méthodes n'aient pas un rapport direct avec les produits alimentaires.

58. Pour ce qui est des additifs alimentaires, on a noté que le Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA) étudie présentement la composition et la pureté des additifs alimentaires plutôt que les méthodes de détection et de détermination des additifs dans les denrées alimentaires.

59. La réunion a été informée que le Comité de coordination du Codex pour l'Asie s'était demandé s'il était nécessaire de disposer de méthodes de détection de l'irradiation et que l'on avait besoin de méthodes pour la détermination des acides gras libres dans les graisses extraites des pommes frites.

60. La réunion s'est ensuite demandé s'il importait de disposer d'une méthodologie pour la détermination des additifs alimentaires. Il a été admis que l'on disposait d'une méthodologie pour les types existants d'additifs alimentaires, tels que les colorants et les antioxydants. Mais des règlements nationaux divergents constituent une entrave à la mise au point de méthodes générales à l'échelon international. Il est convenu d'approfondir ce sujet et de l'inclure dans l'ordre du jour de la prochaine réunion interinstitutions.

TERMINOLOGIE NORMALISEE DANS LE DOMAINE DES METHODES D'ANALYSE ET D'ECHANTILLONNAGE

61. Faisant suite à la discussion ayant porté sur le vocabulaire ISO exposé à la réunion, contenant des termes et des définitions préparés par ISO/TC 69 "Applications de méthodes statistiques" et par d'autres comités techniques de l'ISO, la réunion a confirmé la nécessité de poursuivre les travaux dans le domaine de la terminologie. En conséquence, on est convenu de créer un groupe de travail dont le secrétariat sera assuré par l'AOAC. Le Groupe mettra au point, à l'intention de la CAC, un document sur la nomenclature, les termes et définitions relatifs à l'échantillonnage et à l'analyse s'appuyant sur le "vocabulaire ISO utilisé dans les méthodes d'analyse et d'échantillonnage" et sur le document UICPA correspondant. Voici les services centraux désignés pour cette étude:

UICPA	- Prof. Krönert (dispositions à prendre pour que cette étude s'étende également à la Division analytique)
ISO	- M. Lingner
CODEX	- Dr Horwitz (A) - Dr Cochrane (F)

Le Groupe souhaite siéger avant la prochaine réunion interinstitutions.

PRESENTATION D'INVENTAIRES DE METHODES D'ANALYSE ET D'ECHANTILLONNAGE EN USAGE DANS L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

62. Les inventaires de l'ISO et de la FIL ont été présentés par le Rapporteur et le Représentant de la FIL respectivement.

63. La réunion a salué l'existence de tels documents et invité les autres organisations à élaborer des inventaires similaires. On a noté que les inventaires de la FIL et de l'ISO seraient mis à jour tous les ans environ et adressés aux organisations représentées aux réunions interinstitutions.

LISTE DES INFORMATIONS NECESSAIRES POUR L'EVALUATION DES METHODES D'ANALYSE COMMUNIQUEES POUR CONFIRMATION AU COMITE DU CODEX SUR LES METHODES D'ANALYSE ET D'ECHANTILLONNAGE

64. La réunion a examiné le contenu du document CX/MAS 84/5 dont le CCMAS sera saisi à la quatorzième session pour examen. Il a été admis qu'il incombait à l'organisation intéressée de fournir l'essentiel des informations nécessaires à l'examen de la méthode communiquée.

65. Le représentant de l'ISO a souligné la nécessité d'adopter une terminologie admise au plan international, les définitions contenues dans le document CX/MAS 84/5 semblant diverger de celles qui sont normalement utilisées par l'UICPA et l'ISO. On a en outre estimé que la présentation du tableau à la page 5 devait être améliorée pour mieux correspondre aux besoins pratiques.

66. Le représentant de la FIL s'est demandé pourquoi les pages 3, 4 et 5 avaient été incluses dans le document puisque, selon lui, elles devaient être incorporées dans un guide général sur les essais interlaboratoires.

67. Le Président a rappelé aux participants que le document en question ferait l'objet d'une discussion approfondie à la prochaine session du CCMAS et que les organisations intéressées auraient alors la possibilité de faire leurs observations sur ledit document. Toutefois, la réunion interinstitutions en tant que telle n'a pas pouvoir de prendre une décision quant au texte.

DATE ET PLACE DE LA PROCHAINE REUNION

68. Conformément à l'accord obtenu au titre du point 5 de l'ordre du jour, la prochaine réunion interinstitutions se tiendra en 1986 conjointement avec la réunion du CCMAS.

DIVERS

69. Le représentant de l'UICPA a informé la Réunion de symposiums scientifiques (EURO-FOODCHEM) organisés par la Fédération européenne des sociétés chimiques. Cette organisation se compose de 19 pays européens. Ses travaux seraient susceptibles d'intéresser les participants de la réunion interinstitutions.

70. Avant de clore la réunion, le Président a remercié les participants, le Gouvernement hongrois qui a accueilli la réunion, l'interprète, le personnel du MSZH, le rapporteur et tous ceux qui ont contribué au succès de la réunion. Faisant état du nouveau statut permanent de la réunion interinstitutions, le Président a souhaité que les demandes de la CAC puissent être satisfaites grâce aux efforts conjugués de toutes les organisations participantes.

71. Le représentant de l'AOAC, au nom de tous les participants, a remercié le Président d'avoir assuré avec compétence le déroulement de la réunion.

CINQUIEME REUNION INTERINSTITUTIONS

LISTE DES PARTICIPANTS

PRESIDENT : Mr. G. CASTAN
Direction des Affaires Techniques
le Directeur politique et orientation
AFNOR
Tour Europe Cedex 7
F-92080 La Défense, Paris
FRANCE

RAPPORTEUR : Mr. K-G. LINGNER
Senior Technical Officer
ISO Central Secretariat
1 rue de Varembe
CH-1211 Geneva 20
SWITZERLAND

AOAC : Dr. W. HORWITZ
Scientific Advisor
Bureau of Foods, HFF-7
Food and Drug Administration
200 C Street, S.W.
Washington, D.C. 20204, U S A

Ms G. COX
Chief Executive Officer
Cox and Cox Investments
12006 Auth Lane, Silver Spring
MD 20902, U S A

Ms E.J. CAMPBELL
Division of Regulatory Guidance, HFF-312
Food and Drug Administration
200 C Street, S.W.
Washington, D.C. 20204, U S A

Ms M. TUINSTRA-LAUWAARS
European Representative of the AOAC
Langhoven 12
6712 SR Bennekom, The NETHERLANDS

Dr. W.P. COCHRANE
Director, Laboratory Service Division
Agriculture Canada, Bldg. 22
Carling Avenue, Ottawa, Ontario
CANADA, KIA OC 5

Prof. A.P. RAINOSEK
Chief, Quality Assurance Gp. MMFS
National Seafood Inspection Lab.
P.O. Braver 1207
Pascagoula, MS 39567, U S A

Mr. J. YERANSIAN
Corporate Research Manager
Analytical Chem. Laboratory
General Foods, Technical Centre
White Plains, N.Y. 10625, U S A

CAC

: Dr. L.G. LADOMERY
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
FAO
Via delle Terme di Caracalla
I-00100 Rome
ITALY

Dr. N. RAO-MATURU
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
FAO
Via delle Terme di Caracalla
I-00100 Rome
ITALY

CCMAS

: Dr. R. LÁSZTITY
Professor, Dept of Biochemistry and
Food Technology
Technical University of Budapest
PF 91, H-1521
Budapest
HUNGARY

Dr. D. TORLEY
Associate Professor
Department of Biochemistry and Food
Technology
Technical University of Budapest
Pf 91, H-1521
Budapest
HUNGARY

ICC

Dr. H. GLATTES
Secretary-General
International Association for Cereal
Science and Technology
Schmidgasse 3-7
A-2320 Schwechat
AUSTRIA

Ms H. REIGNER
Executive Secretary of ICC
Schmidgasse 3-7
A-2320 Schwechat
AUSTRIA

IDF

Mr. E. HOPKIN
Deputy Secretary-General
IDF General Secretariat
Square Vergote 41
B-1040 Bruxelles
BELGIUM

IFG

Dr. B. WHITEHOUSE
Technical Manager
Government and Regulatory Affairs
CPC Europe Industrial Products
Research Development Centre
Havenstraat 84
B-1800 Vilvoorde
BELGIUM

ISO : Drs. H.W. SCHIPPER
Head of Food and Agriculture Department
NNI Kalfjeslaan 2
P.O. Box 5059
2600 GB DELFT
THE NETHERLANDS

Mr. E.B. NOUAT
Ingénieur Principal
Division Agriculture Agro-Alimentaire
Forêt
AFNOR
Tour Europe Cedex 7
F-92080 La Défense
Paris, FRANCE

ISO/TC 34 : Mr. K. KISMARTON
Secretary of ISO/TC 34
Head of Department MSZH
H-1091 Budapest
Üllői út 25
HUNGARY

Ms B. LAK
Secretary of ISO/TC 34/SC 4
MSZH, Üllői út 25
H-1091 Budapest
HUNGARY

Ms. E. MADAS
Engineer, MSZH, ISO/TC 34 Secretariat
Üllői út 25
H-1091 Budapest
HUNGARY

IUPAC : Dr. P.B. CZEDIK-EYSENBERG
Ketzergasse 471
A-1238 Vienna
AUSTRIA

NMKL : Ms. H. WALLIN Lic. PH.
Secretary of the Finnish National
Committee of NMKL
SI-02150 ESPOO
FINLAND

EXCUSED

OICC/AIFC : Dr. H.J. VOS

ICUMSA : Dr. A. EMMERICH

IFJU : Prof. Dr. H. WOLDICH

MANDAT DE LA REUNION INTERINSTITUTIONS

1. Réunion interinstitutions

La réunion des organisations internationales travaillant dans le domaine de l'analyse et de l'échantillonnage des produits alimentaires (ci-après dénommée "Réunion interinstitutions") se compose de représentants des organisations internationales (gouvernementales et non gouvernementales) intéressées prenant une part active à l'élaboration et à l'acceptation des méthodes d'analyse et d'échantillonnage à l'échelon international.

2. Mandat

La réunion interinstitutions se propose de promouvoir la coopération entre les organisations internationales afin de répondre aux besoins de la Commission mixte FAO/OMS du Codex Alimentarius. A cet égard, la réunion interinstitutions:

- a) participe à la préparation de règles générales en matière de validation des méthodes d'analyse et d'échantillonnage;
- b) aide la Commission du Codex Alimentarius à identifier les besoins de cette organisation en méthodes d'analyse et d'échantillonnage et fixe un programme d'action concerté;
- c) favorise la coordination entre les organisations intéressées par l'élaboration des méthodes d'analyse et d'échantillonnage requises par la Commission du Codex Alimentarius;
- d) examine les problèmes que ces méthodes d'analyse et d'échantillonnage peuvent soulever et qui nécessitent une collaboration internationale; et
- e) encourage l'emploi d'une terminologie uniforme dans les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

La réunion interinstitutions n'a pas pouvoir, en tant que telle, de choisir, contrôler ou élaborer ces méthodes.

3. Sessions

La réunion interinstitutions est généralement associée aux sessions du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS).

4. Président

Le Président de la réunion interinstitutions est désigné pour la durée d'une réunion ainsi que pour la période séparant cette réunion de la réunion suivante.

5. Secrétariat

Le Secrétariat est assuré par le Secrétariat central de l'ISO.
